



2019-2020

RAPPORT ANNUEL

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Énergie NB Power

the power of possibility
débordant d'énergie

LETTRE DE PRÉSENTATION

Juin 2020

L'honorable Mike Holland
Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie
du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie
du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020,
conformément à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ed Barrett', enclosed within a large, loopy oval shape.

Ed Barrett
Président du Conseil d'administration

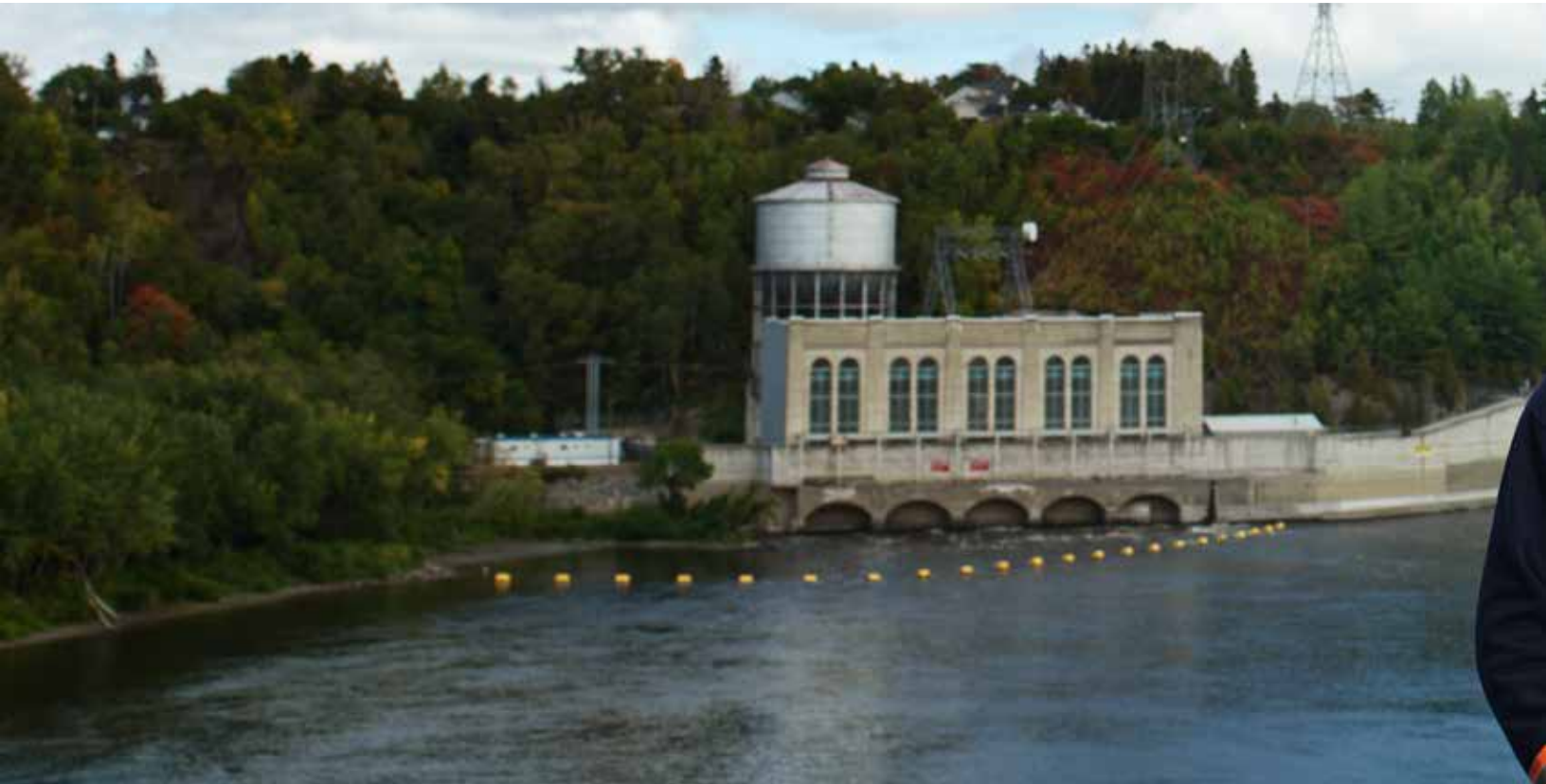
Page couverture

Nicole Cleghorn, opératrice du réseau électrique au Centre de conduite du réseau à Marysville, assure le fonctionnement du réseau de transport, quelle que soit l'heure de la journée. Le Centre de conduite du réseau est le centre énergétique de la province et permet de garder les entreprises, les hôpitaux et les maisons du Nouveau-Brunswick branchés au réseau.

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du président du Conseil d'administration
3	Message du président-directeur général
5	Gouvernance
10	Compte rendu des résultats
23	Rapport de gestion
47	États financiers consolidés
120	Aperçu statistique

LES NÉO-BRUNSWICKOIS QUI ALIMENTENT LE NOUVEAU-BRUNSWICK



Énergie NB possède l'un des parcs de production les plus diversifiés en Amérique du Nord avec une capacité de production totale de 3 790 MW plus une capacité installée supplémentaire de 329 MW d'énergie éolienne et 259 MW d'autres sources d'énergie renouvelable fournies par des tiers par le biais d'ententes d'achat d'énergie (EAE).

Énergie NB est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité qui alimente la vie et les moyens de subsistance de plus de 400 000 clients dans tout le Nouveau-Brunswick.

Fort de plus de 2 600 employés, nous fournissons une énergie sûre et fiable à nos clients grâce à 21 358 km de lignes de distribution, de sous-stations, de postes et de postes de sectionnement reliés par 6 905 km de lignes de transport.

Les besoins en électricité des Néo-Brunswickois varient grandement selon la saison; la demande atteint son point culminant en hiver. Pour répondre

à la forte variation de la demande et s'assurer que les Néo-Brunswickois disposent de l'énergie dont ils ont besoin quand ils en ont besoin, Énergie NB maintient une production de réserve avec une capacité supplémentaire.

Du fait qu'Énergie NB est une société d'État, son propriétaire et unique actionnaire est le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Énergie NB relève du gouvernement par l'intermédiaire du ministre du Développement de l'énergie et des ressources. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.



La Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick (2013) confère à Énergie NB le pouvoir de vendre de l'électricité dans la province ainsi que de gérer et d'exploiter les ressources et les installations d'Énergie NB pour l'alimentation, le transport et la distribution de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Dans la mesure du possible, la loi établit également que les tarifs accordés par Énergie NB doivent être maintenus aussi compétitifs que possible et que les changements de tarifs doivent être stables et prévisibles d'une année à l'autre. Nos tarifs sont réglementés par la Commission de l'énergie des services publics du Nouveau-Brunswick.

Énergie NB compte quatre divisions :

Service à la clientèle

Responsable de la fourniture d'une énergie sûre, fiable et à prix raisonnable aux clients

Production

Responsable de l'entretien et de l'exploitation des parcs de production composés de 13 centrales hydroélectriques, au charbon, au mazout, au gaz naturel et au diesel

Nucléaire

Responsable de l'entretien et de l'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la seule installation nucléaire du Canada atlantique

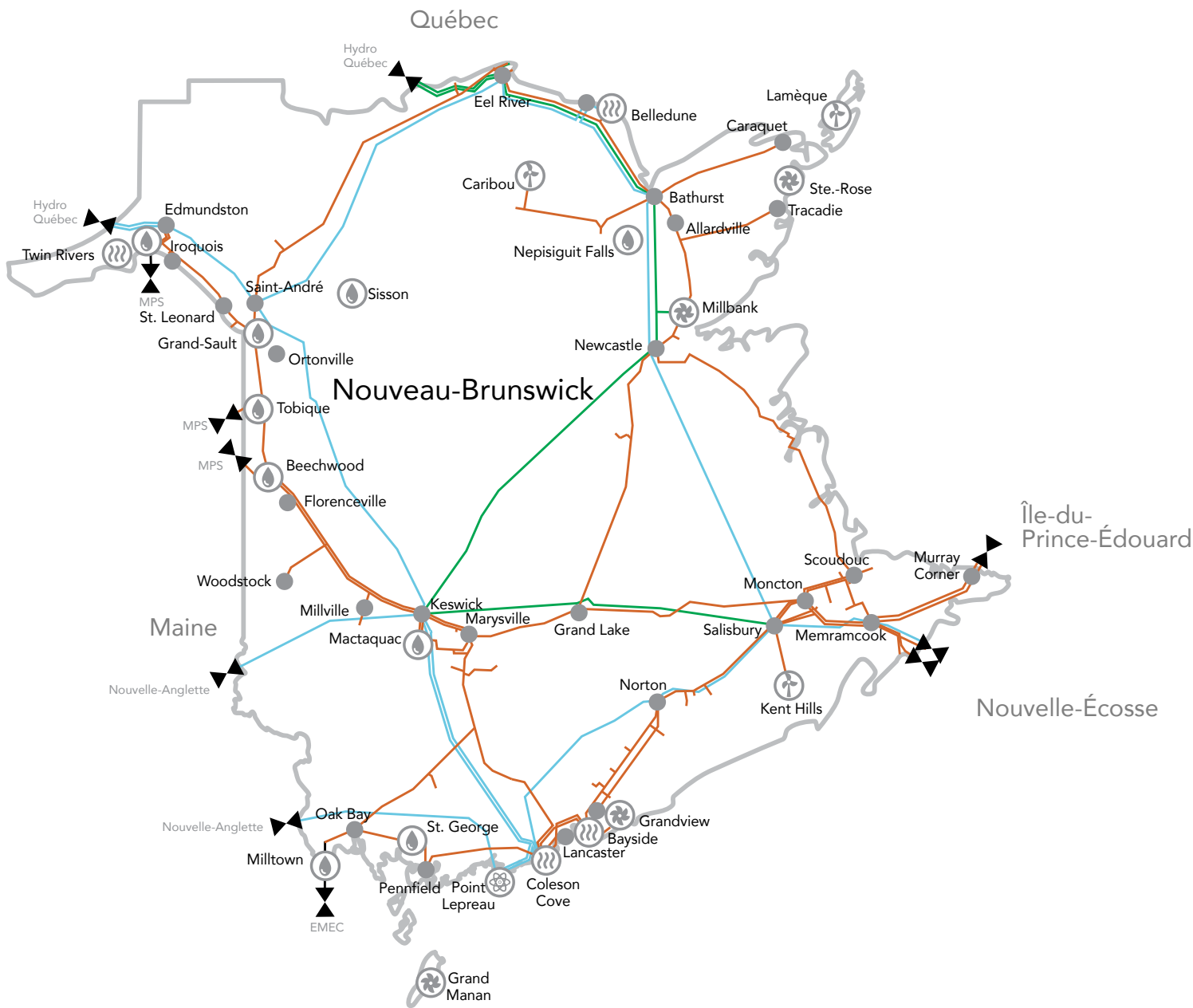
Transport et Exploitant de réseau

Responsable de l'entretien et de l'exploitation des postes et des postes de sectionnement reliés par les lignes de transport ainsi que l'entretien d'un système fiable

La division des Services d'entreprise d'Énergie NB fournit des services juridiques, de finances, de communications ainsi qu'une chaîne d'approvisionnement, une orientation stratégique et d'autres services de soutien au reste de l'entreprise.

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick, une filiale d'Énergie NB, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser l'énergie excédentaire produite au Nouveau-Brunswick vers d'autres territoires afin de maintenir des

APPROVISIONNER LE NOUVEAU-BRUNSWICK



Thermique
1,716 MW



Hydroélectrique
889 MW



Nucléaire
660 MW



Turbine à combustion
525 MW



Éolienne
329 MW



Poste



Interconnexion



Lignes à 345 kV



Lignes à 230 kV



Lignes à 138 kV

Capacité de production nette



Énergie thermique

Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Bayside (Cycle combiné au gaz naturel)	277 MW

Total d'énergie thermique 1 716 MW

Énergie hydroélectrique

Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	11 MW
Sisson	9 MW
Milltown	3 MW

Total d'énergie hydroélectrique 889 MW

Énergie nucléaire

Point Lepreau 660 MW

Turbine à combustion

Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	29 MW

Total des turbines à combustion 525 MW

Total de la capacité de production

Énergie thermique	1 716 MW
Énergie hydroélectrique	889 MW
Énergie nucléaire	660 MW
Turbine à combustion	525 MW

Total de la capacité de production 3 790 MW

Ententes d'achat de l'électricité

Kent Hills (énergie éolienne)	167 MW
Caribou Mountain (énergie éolienne)	99 MW
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW
Wisokolamson Energy (énergie éolienne)	18 MW
Grandview (gaz naturel)	95 MW
Twin Rivers (énergie biomasse)	39 MW
Irving Pulp & Paper (énergie biomasse)	33 MW
AV Nackawic (énergie biomasse)	26 MW
AV Cell (énergie biomasse)	21 MW
St George (énergie hydroélectrique)	15 MW
Edmunston (énergie hydroélectrique)	9 MW
Autres sources d'énergie renouvelable	21 MW

Total d'énergies renouvelables 588 MW



Ed Barrett
Président du Conseil
d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lorsque nous réfléchissons à l'année 2019-2020, il est étonnant que les premières pensées qui viennent à l'esprit soient les événements qui sont survenus en raison de la pandémie, et ce, au moment où l'exercice financier d'Énergie NB touchait à sa fin.

En mars, les Néo-Brunswickois ont dû faire face au défi sans précédent d'une pandémie mondiale. La propagation de la COVID-19 était rapide, prélevant un lourd tribut aux vies et aux moyens de subsistance partout dans le monde. Nos chefs provinciaux ont agi rapidement et nous ont demandé de rester à l'abri, à la maison, afin de prévenir les conséquences dévastatrices de la propagation du virus au sein de nos communautés.

La vie au Nouveau-Brunswick a été soudainement bouleversée et le Conseil d'administration et la direction d'Énergie NB étaient pleinement conscients de la responsabilité d'Énergie NB en tant que fournisseur de services essentiels. Encore une fois, nous, membres du conseil, avons vu les employés d'Énergie NB relever le plus récent défi et démontrer leur engagement à maintenir le navire à flot. Même si nos clients ont connu des changements dans de nombreux aspects de la vie quotidienne, ils ont continué à profiter d'une électricité fiable qui alimente les services essentiels, les maisons et les entreprises en électricité à un moment où les clients en ont le plus besoin.

Énergie NB, tout comme les individus et les entreprises du Nouveau-Brunswick et du monde entier, continue de subir les conséquences de la pandémie sur le marché des capitaux, le prix des marchandises, l'activité économique, le niveau d'emploi et les comportements sociaux.

Au fur et à mesure que nos clients commencent à entrer dans la phase de rétablissement, Énergie NB a décidé de contribuer au rétablissement du Nouveau-Brunswick en atténuant une partie de la pression financière que nos clients subissent dans leurs maisons, leur industrie, leurs entreprises et leurs communautés. Dans l'intérêt de nos clients, nous avons demandé que la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick reporte sa décision sur la demande générale de tarifs 2020-2021 d'Énergie NB.

Seul l'avenir nous dira quelles seront les conséquences économiques de cette pandémie sur Énergie NB ainsi que sur les autres entreprises, industries, maisons et communautés de la province. Chez Énergie NB, nous minimisons les conséquences en redoublant nos efforts pour assurer un fonctionnement plus efficace afin de continuer à fournir aux clients un service fiable à des tarifs raisonnables.



Notre réseau électrique nous a bien servi pendant plus d'un siècle et notre volonté inébranlable de fournir au Nouveau-Brunswick une électricité sûre, fiable et efficace à l'avenir exige des investissements.

Au cours de la dernière année, nous avons continué à accomplir des progrès vers notre plan à long terme visant à intégrer des technologies numériques avancées dans nos poteaux, fils et infrastructures de sources de production. En améliorant notre réseau électrique par ces investissements, nous serons en mesure de réduire les dépenses futures en matière de centrale électrique, tout en veillant à ce que nous produisions de l'énergie propre et fiable à des prix stables pour les générations futures.

Le Nouveau-Brunswick s'est fixé des objectifs ambitieux pour lutter contre la menace imminente du changement climatique. Chez Énergie NB, nous jouons un rôle de premier plan pour la transition du Nouveau-Brunswick vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous continuons à nous engager activement avec les Premières Nations, les intervenants et les communautés pour trouver une combinaison de solutions énergétiques durables qui réduisent notre empreinte carbone.

En 2019, Gaëtan Thomas a informé le Conseil d'administration et le gouvernement du Nouveau-Brunswick de son intention de prendre sa retraite en 2020. Au cours de ses dix années en tant que président-directeur général, Gaëtan a fait preuve d'une vision et d'un leadership extraordinaires qui a mené Énergie NB à de nombreuses réussites.

Gaëtan a guidé Énergie NB dans des situations difficiles tout en faisant preuve d'humilité et d'altruisme au Conseil d'administration, aux employés d'Énergie, et surtout, aux clients du Nouveau-Brunswick. J'ai eu le plaisir de le voir faire preuve d'un engagement personnel envers les clients touchés par la plus violente tempête que la province ait jamais connue, un véritable témoignage de son rôle en tant que leader. Nous tenons à le remercier de son mandat au sein d'Énergie NB et nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

En prévision de la retraite de Gaëtan, le Conseil d'administration a créé un comité de sélection du PDG en partenariat avec un cabinet de recrutement externe et a commencé à chercher un nouveau président-directeur général. Le Conseil d'administration a déployé des efforts considérables pour examiner les candidatures et évaluer les candidats de partout dans la province et le pays. Au terme de la recherche exhaustive du comité de sélection, le Conseil est convaincu que Keith Cronkhite, le nouveau président-directeur général d'Énergie NB, est le leader qui mènera Énergie NB à un avenir prospère.



Keith Cronkhite
Président-directeur
général

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chez Énergie NB, nous comprenons que vous, nos clients, comptez sur nous pour fournir l'électricité qui alimente votre vie quotidienne, que ce soit au travail ou à la maison. Vous vous attendez à ce que nous vous fournissions de l'électricité propre et fiable à des prix raisonnables.

Énergie NB, comme plusieurs d'entre vous, considère l'année 2019-2020 comme une année de défis sans précédent en raison de la pandémie mondiale COVID-19.

Chez Énergie NB, nous avons mis en place des plans d'urgence pour faire face à tous types de menaces qui pèsent sur notre capacité à servir nos clients. À la mi-mars 2020, nous avons mis à exécution le plan d'urgence et nous avons réduit nos activités aux services essentiels tout en mettant l'accent sur la fourniture d'un service fiable à nos clients et sur la réponse aux situations d'urgence. Nous avons également annoncé notre approche visant à soutenir nos clients pendant la pandémie tout en respectant les protocoles de distanciation physique et de sécurité. En même temps, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de nos employés.

Énergie NB, comme plusieurs entreprises partout dans le monde, a été touché sur le plan financier par la pandémie. Nous avons enregistré une perte nette de 16 millions de dollars pour l'exercice financier. Malgré un bénéfice d'exploitation plus élevé en 2019-2020, nous avons connu une réduction importante du revenu des investissements par rapport à l'an dernier. En février et mars 2020, l'instabilité du marché des capitaux a entraîné cette réduction principalement en raison de la pandémie.

Même si nos bénéfices nets ont été considérablement touchés par la forte baisse du marché des capitaux, nous n'avons pas dérogé à notre engagement envers l'amélioration continue. Nous avons dépassé notre objectif en économisant plus de 31 millions de dollars au cours de l'année grâce à l'amélioration continue réalisée par nos employés.

Au cours de l'année, nous avons enregistré de solides rendements d'exploitation dans tous les domaines de nos activités professionnelles. Notre centrale nucléaire de Point Lepreau, en particulier, a été reconnue en 2019 par l'Association mondiale des exploitants nucléaires, dont leur mission est de maximiser la sécurité et la fiabilité des centrales nucléaires, pour son rendement en matière de sécurité et de fiabilité ainsi que pour son excellence opérationnelle.

De plus, 44 pour cent de ventes totales d'électricité dans la province provenaient de sources renouvelables en 2019-2020; nous avons dépassé l'objectif provincial de 40 pour cent. Si on tient compte du fait que 36 pour cent de la production de la province provient d'énergie nucléaire, nous avons réussi à fournir 80 pour cent de l'électricité à nos clients à partir de sources non émettrices.



Le monde de l'énergie évolue, tout comme la façon dont les clients s'engagent auprès de leurs fournisseurs d'électricité et l'énergie qui alimente leurs foyers et leurs entreprises. Les sources d'énergie renouvelable, les véhicules électriques et les solutions de stockage de l'énergie sont de plus en plus économiques, ce qui les met bientôt à la portée des clients qui souhaitent avoir plus de contrôle, de choix et de commodité quant à leur consommation d'énergie. Nous devons donc passer de l'exploitation d'un réseau électrique traditionnel qui fournit de l'électricité aux clients en tant que destinataires passifs d'un service, à l'exploitation d'un réseau électrique qui intègre des technologies numériques avancées et des ressources énergétiques distribuées qui appartiennent aux clients.

Grâce à notre initiative Éconergie NB, nous faisons des progrès constants dans notre plan visant à offrir les avantages d'un réseau intelligent et des compteurs intelligents à la province. Au quatrième trimestre, Énergie NB a comparu devant la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour demander l'approbation de plans visant à déployer l'infrastructure de mesure avancée (IMA) au Nouveau-Brunswick. Les compteurs intelligents sont essentiels pour un réseau électrique moderne et fiable, et qui permettra d'apporter de nouveaux avantages importants à nos clients. Au début de la pandémie, les clients nous ont fait savoir qu'il était important d'avoir un relevé précis des compteurs.

Alors que j'entame ma première année en tant que président-directeur général, je me sens privilégié de diriger l'équipe de professionnels dévoués d'Énergie NB. Nous savons que notre équipe est notre ressource la plus importante pour servir nos clients. Qu'il s'agisse des employés qui sont en première ligne pour rétablir le courant pendant une tempête ou des employés qui assurent le fonctionnement des centrales pendant une pandémie, nous sommes tous déterminés à garder les lumières allumées. Soyez assurés que nous sommes fermement résolus à relever les défis d'aujourd'hui tout en nous préparant pour l'avenir.

En plus de garantir une alimentation en électricité sûre et fiable, nous devons également veiller à ce que nos travailleurs soient en sécurité. Nous sommes engagés à maintenir les normes de sécurité les plus élevées pour les employés, les entrepreneurs et le public. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre engagement commun envers la sécurité avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), qui met l'accent sur l'engagement de tous à se concentrer sur tous les aspects de la sécurité et du mieux-être.

Nous reconnaissons que les attentes des clients évoluent. À mesure que les avancées technologiques apportent plus de commodité, de choix et de valeur à d'autres aspects de la vie quotidienne, vous vous attendez à ce que nous suivions le rythme. Si nous demeurons centrés sur l'essentiel, nous nous efforçons également d'en offrir davantage : plus de moyens pour nos clients d'économiser de l'énergie et de l'argent, plus de possibilités de réduire notre empreinte carbone, plus de commodité, plus de valeur.

Chez Énergie NB, nous nous engageons à écouter nos clients. Je crois personnellement qu'un bon service à la clientèle commence par l'écoute. Je suis déterminé à écouter davantage ce que vous avez à dire. Je me réjouis de l'idée de travailler avec vous pour transformer l'avenir d'Énergie NB.



GOUVERNANCE

Conseil d'administration



Ed Barrett
Président



Keith CronkHITE
(membre d'office)



Judith Athaide



Anne Bertrand



Alain Bossé



Chuck Firlotte



Andrew MacGillivray



Paul McCoy



Michael Sellman



Barbara Trenholm



Nancy Whipp



Mike Wilson

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants. Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

Le conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la *Loi sur l'électricité*, qui stipule que «le conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale.» Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que de conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. Le président-directeur général, qui est membre d'office du conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités.

Indépendance

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme le conseil d'administration d'Énergie NB, composé du président-directeur général, qui est un membre sans droit de vote, et d'au plus 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un conseil d'administration indépendant. Tous les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente à chaque réunion du conseil d'administration et des comités.

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du conseil d'administration attestent de leur conformité au code de déontologie d'Énergie NB en remplissant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public.

Comités

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice 2019-2020, Énergie NB comptait cinq comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

Comité de vérification

Barbara Trenholm (présidente), Judith Athaide, Ed Barrett (membre d'office), Anne Bertrand, Alain Bossé, Paul McCoy, Nancy Whipp

Le Comité de vérification aide le conseil d'administration à surveiller :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la Société
- la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur externe
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur interne
- les systèmes de contrôle et procédures de communication de l'information de la Société, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et le respect des normes d'éthique
- le programme de gestion des risques de la Société

Comité de la planification stratégique et des investissements

Mike Wilson (président), Ed Barrett (membre d'office), Alain Bossé, Chuck Firlotte, Andrew MacGillivray, Paul McCoy, Michael Sellman

Le Comité de la planification stratégique et des investissements aide le conseil à établir et à maintenir des politiques appropriées pour guider la Société relativement aux décisions ayant trait à la gestion des investissements et à la planification des affaires.

Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire

Andrew MacGillivray (président), Ed Barrett, Alain Bossé, Barbara Trenholm, Mike Wilson

Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil d'administration : à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise; à veiller à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune; et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

Comité de la surveillance nucléaire

Michael Sellman (président), Judith Athaide, Ed Barrett (membre d'office), Chuck Firlotte, Paul McCoy, Barbara Trenholm, Nancy Whipp, Mike Wilson

Le Comité de surveillance nucléaire guide et aide le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité est responsable de surveiller : le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et aux opérations, ainsi que le risque nucléaire.

Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement

Chuck Firlotte (président), Judith Athaide, Ed Barrett, Anne Bertrand, Andrew MacGillivray, Michael Sellman

Le Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant la sécurité, l'environnement et le rendement, de même que les ressources humaines et la rémunération.

Compétences et expertise

Le conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, la commercialisation et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS.A par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

Diversité

Le conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience diversifiées, contribue à un conseil d'administration équilibré et efficace.

Amélioration continue

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète. Ils sont encouragés à visiter les sites d'Énergie NB et à assister à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour.

Le conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du conseil d'administration et de ses administrateurs. Le conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

Équipe de direction



Keith Cronkhite
Président-directeur
général



Lori Clark
Vice-présidente
principale, Exploitation



Darren Murphy
Dirigeant principal,
Finances et vice-président
principal, Services
d'entreprise



Brett Plummer
Vice-président, Nucléaire
et chef, Exploitation
nucléaire



Wanda Harrison
Dirigeante principale,
Affaires juridiques



Tony O'Hara
Dirigeant principal,
Technologie et vice-
président, Exploitation
du réseau



Lynn Arsenault
Vice-présidente,
Ressources humaines

L'équipe de direction d'Énergie NB, ainsi que tous les employés ont pour vision de fournir aux Néo-Brunswickois une énergie durable pour les générations futures. Nous sommes tous d'accord sur notre mission d'être le partenaire de choix de nos clients en matière de solutions énergétiques, aujourd'hui et à l'avenir. Nous réalisons notre mission en intégrant à notre quotidien nos valeurs en matière de sécurité, de qualité, de diversité, et d'innovation.

Nous reconnaissons que nos décisions ont des répercussions sur les Néo-Brunswickois; nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Nous nous efforçons de répondre aux besoins de nos clients pour un service fiable, sûr, et économiquement et écologiquement durable, aujourd'hui et à l'avenir. Nous demeurons résolu à offrir à nos clients des programmes et des services à valeur ajoutée et conviviaux. Nous reconnaissons également que notre santé financière soutient la prospérité financière du Nouveau-Brunswick.

Nous travaillons avec notre conseil d'administration en vue de définir une voie qui assure un service de qualité à nos clients et qui réduit la dette afin de garantir que nos tarifs restent aussi concurrentiels que possible. Nous planifions pour l'avenir afin de répondre à l'évolution des marchés, aux attentes des clients, aux avancées technologiques et aux changements climatiques.



COMPTE RENDU DES RÉSULTATS

Indicateurs de rendement clés

Comme le dit l'expression, ce qui est mesuré est géré et amélioré. Nous utilisons cinq indicateurs clés pour concentrer nos efforts : la sécurité, les clients, l'organisation, la fiabilité et l'environnement.

Indicateurs 2019-2020		Actuel	Cible
Excellence en matière de sécurité			
Taux de fréquence de toutes les blessures	↓ est meilleur	0,98	0
Taux de gravité des pertes de temps	↓ est meilleur	4,74	0
Excellence en matière de clients			
Indice de satisfaction client	↑ est meilleur	702	690
Excellence en matière d'organisation			
Bénéfice net annuel (en millions de dollars)		(16)	32
Économies d'amélioration continue (en millions de dollars)		31	20
Dépenses prévues (en millions de dollars)		357	343
EEA (en millions de dollars)		529	516
Excellence en matière de fiabilité			
Indice de la fréquence moyenne des pannes du réseau (SAIFI)	↓ est meilleur	2,17	2,35
Indice de la durée moyenne des pannes du réseau (SAIDI)	↓ est meilleur	5,58	5,75
Taux d'indisponibilité fortuite (CNPL) (%)	↓ est meilleur	4,2	4,0
Excellence en matière d'environnement			
Réduction de la demande des périodes de pointe annuelles (MW)	↑ est meilleur	22,3	26,7

En établissant nos indicateurs de rendement clés (IRC), nous nous donnons comme défi d'établir des objectifs qui ne sont pas faciles, ni garantis, mais ambitieux, et qui visent l'amélioration continue. Lorsque nous examinons notre rendement, nous cherchons à comprendre ce qui a mené à ce résultat, à identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui doit être amélioré et nous élaborons un plan d'action.

Notre objectif principal est celui de la sécurité, exprimé en termes de blessures et de temps de travail perdu en raison d'incidents de sécurité. Notre objectif est toujours de n'avoir aucune blessure. Le travail autour d'électricité est toujours intrinsèquement dangereux et nous atténuons les dangers grâce à des programmes de formations et des politiques strictes pour assurer des pratiques sécuritaires. Nous faisons aussi le suivi des dangers les plus communs qui peuvent survenir dans n'importe quel milieu de travail, tels que les glissades, les trébuchements et les chutes. En 2019-2020, nous n'avons pas atteint notre objectif de zéro blessure à l'échelle de l'entreprise. En revanche, nous nous sommes améliorés par rapport à notre moyenne quinquennale.

Pour mesurer la satisfaction des clients, nous nous appuyons sur des données indépendantes de la firme de recherche J.D. Power, qui sont fondées sur des sondages auprès des clients du Nouveau-Brunswick, et puis évaluées par rapport aux résultats des autres services publics. Au cours de la dernière année, nous avons dépassé notre objectif, principalement grâce aux améliorations apportées aux éléments du Service à la clientèle, de la Communication et des Tarifs mesurés par J.D. Power. Lorsque nous recevons de nouveaux résultats de J.D. Power, nous procédons à une révision de tous les éléments qui contribuent à la note globale et nous faisons une mise à jour de notre plan d'amélioration continue.

Les indicateurs de rendement clés (IRC) de l'excellence en matière d'organisation sont directement liés à notre rendement financier. Nous comprenons notre obligation de maintenir des tarifs concurrentiels et de rembourser notre dette. Notre bénéfice net a été fortement touché par le déclin abrupt des marchés financiers principalement en raison de la pandémie. Malgré cela, nous avons réussi à atteindre un bénéfice d'exploitation plus élevé en 2019-2020, ce qui a mené à une réduction de la dette nette de 20 millions de dollars. Nous savons aussi que même si les tarifs que paient les Néo-Brunswickois sont parmi les moins élevés de la région, ils sont perçus comme une dépense importante pour nos clients. Nous demeurons résolus à travailler fort pour maintenir les tarifs concurrentiels et stables.

Nous avons également fait des progrès en matière de fiabilité, mesurés par le nombre et la fréquence d'interruptions de l'alimentation en électricité pour nos clients. Les résultats obtenus en 2019-2020 sont partiellement attribuables à l'amélioration de l'analyse de la gestion des actifs et des activités d'entretien axées sur la fiabilité, comme l'élagage des arbres et de la végétation qui pourraient causer des interruptions de courant. Nous constatons également les avantages de notre plan pluriannuel de reconstruction de lignes de transport et des investissements dans le renforcement de nos réseaux de distributions et de transport. Même si notre taux d'indisponibilité fortuite de la centrale nucléaire de Point Lepreau est légèrement plus élevé que le taux ciblé, nous avons dépassé notre production annuelle d'électricité, ce qui a permis de livrer plus d'électricité sans émissions au Néo-Brunswickois.

Nous avons fait d'excellents progrès dans l'augmentation des sources d'énergie renouvelable et la réduction de notre empreinte carbone, dépassant légèrement l'objectif ambitieux fixé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Nous sommes légèrement en dessous de notre objectif d'excellence en matière d'environnement (IRC), que nous mesurons uniquement en termes de réduction de la demande. L'objectif global de la réduction de la demande comprend les économies découlant de l'amélioration interne continue vers la réduction en période de pointe, les économies attribuables aux produits et services et les économies réalisées grâce à la participation des clients à notre programme de gestion de la demande. Les économies découlant des améliorations continues de postes de service ont dépassé notre objectif annuel.

Faits saillants de l'année

Énergie NB a pour vision de fournir de l'énergie durable aux Néo-Brunswickois pour les générations à venir. De nombreux facteurs importants contribuent à concrétiser cette vision tout en fournissant une énergie fiable, sûre et concurrentielle pour tous les Néo-Brunswickois. Voici quelques faits saillants de la dernière année.

Atteinte de l'objectif de rendement en matière d'environnement et amélioration des mesures de protection environnementale à la centrale nucléaire de Point Lepreau

87,05

facteur de capacité
nette

Au cours de l'année 2019-2020, la centrale nucléaire de Point Lepreau CNPL a produit 5046876 MWh nets d'électricité sans émission. La production de la CNPL représente environ 48 pour cent de la production nette totale d'Énergie NB pour l'année avec un facteur de capacité nette de 87,05 pour cent. Le facteur de la capacité est le débit en MWh d'une centrale par rapport au maximum qui pourrait être produit.

En avril 2019, la centrale nucléaire de Point Lepreau a connu une période d'exploitation continue à haute puissance de 310 jours entre les arrêts d'entretiens prévus. Il s'agit de la plus longue période d'exploitation continue en 25 ans.

La centrale a aussi été reconnue en 2019 pour son rendement en matière de sécurité et de fiabilité et son excellence opérationnelle par l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires, dont la mission est de maximiser la sécurité et la fiabilité des centrales nucléaires à l'échelle mondiale. Cette réalisation importante est le résultat de plusieurs années d'efforts concentrés des professionnels dans le domaine nucléaire de la centrale et du soutien des divisions opérationnelles d'Énergie NB.

L'équipe de la centrale nucléaire de Point Lepreau s'est aussi engagée à atteindre l'excellence en gestion de l'environnement et à renforcer les programmes de protection de l'environnement de la centrale. Au cours de la dernière année, la centrale a terminé son renouvellement de la certification au système de gestion environnementale conformément à la norme ISO 14001, une norme internationale qui sert de cadre pour l'amélioration du rendement environnemental.

De plus, la centrale a élargi sa vaste surveillance environnementale pour y intégrer des plantes d'importances culturelles pour les Premières Nations. Nous continuerons de travailler en collaboration avec les communautés des Premières nations pour protéger l'écosystème naturel environnant.

Utilisation accrue des énergies renouvelables. Réduction de notre empreinte carbone.

En 2019, Énergie NB a dépassé la norme ambitieuse du portefeuille d'énergies renouvelables fixée par la province du Nouveau-Brunswick selon laquelle Énergie NB doit faire en sorte que 40 pour cent de sa production proviennent de sources renouvelables d'ici 2020. Nous sommes fiers d'annoncer que 44 pour cent de notre production provient de sources renouvelables, et que 80 pour cent de notre production est non émettrice. Nous demeurons engagés à en faire plus, tout en fournissant aux Néo-Brunswickois des options énergétiques fiables et à prix concurrentiels.

44 MW

Énergie
renouvelable

Pour atteindre ces résultats, nous avons, au cours des dernières années, mis hors service des générateurs à combustibles fossiles et investis dans les sources de production renouvelables et sans carbone. Nous avons entrepris la construction d'un réseau électrique plus moderne et plus efficace et avons aidé les clients à consommer l'électricité plus efficacement. Le programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (PLERPE) établi en 2015 permet aux communautés des Premières Nations et des entités locales de produire jusqu'à 40 MW d'énergie renouvelable chacune pour alimenter le réseau d'Énergie NB.

80 %

Production
sans carbone

Au cours de l'exercice 2019-2020, les Néo-Brunswickois ont produit 17,3 MW grâce au programme de production intégrée et 1,5 MW grâce au programme de mesurage net. Tout comme le programme de PLERPE, ces programmes mettent le pouvoir entre les mains des Néo-Brunswickois; ils permettent aux clients de produire leur propre énergie renouvelable, ce qui peut soit compenser leur propre consommation ou alimenter le réseau afin d'aider leur communauté avec de l'énergie propre et durable.

Au début du quatrième trimestre, Énergie NB et Hydro-Québec ont annoncé la signature de trois ententes. La première entente prévoit qu'Énergie NB importera 47 TWh d'électricité d'Hydro-Québec d'ici 2040. L'électricité sera exportée par le biais des interconnexions existantes. La deuxième entente prévoit une collaboration technique entre Énergie NB et Hydro-Québec pour une partie de la remise à neuf de la centrale de Mactaquac (en attente des approbations réglementaires) qui vise à prolonger la durée de vie utile de la centrale jusqu'à 2068. Enfin, la troisième entente prévoit des discussions sur la construction de nouvelles interconnexions entre le Québec et le Nouveau-Brunswick pour accroître les exportations d'électricité vers le Canada atlantique et les États-Unis. Ces initiatives aideront Énergie NB à conserver des tarifs concurrentiels tout en s'approvisionnant en électricité propre et renouvelable.

Entretien des actifs de production

Chez Énergie NB, nous sommes responsables d'anticiper les besoins en électricité des Néo-Brunswickois. Nous assurons l'entretien continu du réseau de production afin d'optimiser la valeur de ces investissements, ce qui aide à maintenir les tarifs concurrentiels pour les Néo-Brunswickois. Le réseau diversifié d'Énergie NB permet à l'entreprise de faire des mises à niveau des équipements et d'effectuer des arrêts prévus sans perturbations sur les clients. De plus, les programmes d'entretien préventif d'Énergie NB suivent les pratiques exemplaires de l'industrie et veillent à ce que nous effectuions l'entretien efficace des actifs, tout en atteignant toutes les cibles environnementales.

Depuis l'annonce du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, le travail s'est poursuivi avec l'évaluation de l'état de la centrale et des solutions techniques. Nous prévoyons finaliser la portée du projet vers la fin de 2021 et demander l'approbation réglementaire dans les délais de 2022-2023. En supposant que les projets soient approuvés, les travaux de construction commenceraient en 2024-2025 et se poursuivraient jusqu'en 2035.

Planification continue pour un réseau de production fiable

Énergie NB fournit aux Néo-Brunswickois une diversité d'énergie provenant de plusieurs sources, qui équilibre les coûts, la fiabilité et les effets sur l'environnement. Nous avons un plan intégré des ressources (PIR) qui présente une perspective échelonnée sur 20 ans et qui nous permet de prendre les meilleures décisions à court et à long terme en matière d'énergie. Le PIR décrit les stratégies à long terme pour veiller à ce que notre réseau électrique demeure fiable, financièrement stable, respectueux de l'environnement, et efficace. Il présente également les moyens de continuer de répondre à la demande d'énergie, tout en tenant compte des ressources renouvelables et de la protection de l'environnement. Le plan exige une analyse approfondie dans trois secteurs clés.

- les considérations relatives à l'efficacité énergétique et à la demande (qui réduisent et déplacent la consommation) ainsi que les considérations relatives à l'approvisionnement
- la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement
- les considérations relatives aux politiques et aux règlements

En prévision du rapport PIR 2020, nous avons communiqué avec vous, nos clients, de multiples façons pour apprendre ce qui vous importe le plus lorsque vous pensez à l'avenir de l'énergie au Nouveau-Brunswick. En novembre 2019, nous avons tenu des séances de consultations en personne et en ligne pour solliciter les commentaires des Néo-Brunswickois de toute la province.

Partenariat avec RNCAN pour la recherche sur la conservation de l'énergie

En mai 2019, Énergie NB et Ressources naturelles Canada ont annoncé une contribution combinée de deux millions de dollars pour un projet de recherche et de démonstration visant à tester un système de réduction de la tension comme solution potentielle pour vous aider à conserver plus d'énergie. Le système de réduction de la tension est une technologie éprouvée pour réduire l'énergie et les demandes de pointe sur le réseau de distribution sans que les consommateurs aient besoin de modifier leurs habitudes.

Le projet permettra à Énergie NB de quantifier les économies d'énergie attendues grâce au système de réduction de la tension, tout en cherchant des façons d'intégrer davantage de sources d'énergie renouvelable au réseau électrique. La collaboration qui en résultera devrait démontrer une solution évolutive qui peut aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Encourager l'efficacité énergétique et récompenser les leaders

En plus de produire plus d'énergie de sources renouvelables, nous avons continué à soutenir nos clients, dans leurs efforts pour consommer plus efficacement l'énergie à la maison et au travail grâce à des programmes d'efficacité énergétique. En 2019-2020, nos efforts combinés ont entraîné une réduction de 208,6 gigawattheures de la consommation d'énergie annuelle dans la province. Depuis qu'Énergie NB a accepté le mandat d'efficacité énergétique, les Néo-Brunswickois ont apporté des améliorations qui permettront d'économiser plus de 150 millions de dollars en coûts d'énergie pour les Néo-Brunswickois, tout en investissant plus de 82 millions de dollars dans l'économie locale. Depuis 2015, la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisée grâce à des mises à jour dans l'efficacité énergétique effectuée dans l'ensemble de la province équivaut aux émissions de 31975 véhicules pour une année au complet.

Dans le cadre de notre conférence «Dynamiser l'efficacité énergétique», tenue en mai 2019 à Moncton, nous avons souligné des leaders en efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick en remettant un prix pour six catégories. Des prix ont été remis à des Néo-Brunswickois qui ont entrepris des projets d'efficacité énergétique au cours de la dernière année ou qui font preuve d'engagement continu envers la promotion de l'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick. Les lauréats de 2019 sont:

- Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations : Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
- Prix de l'innovation : Ski Crabbe Mountain
- Prix de partenariat : MCW Maricor
- Prix communautaire : la collectivité de Neqotkuk (Première Nation de Tobique)
- Prix de l'étoile montante : Naveco Power Inc.
- Prix de l'éducation : EOS Éco-Énergie inc.

150 \$ millions

Économisé en coûts
énergétiques

62 \$ millions

Programme de remise à neuf du réseau de transport

Fiabilité renforcée

Énergie NB a terminé l'installation et la mise en service de deux câbles sous-marins entre les îles Deer et Campobello et entre les îles Campobello et Grand Manan à l'automne 2019. Ces câbles assurent l'acheminement fiable de l'électricité aux îles Fundy.

De plus, nous avons investi plus de 62 millions de dollars dans notre programme de remise à neuf du réseau de transport, dans le cadre duquel nous avons réalisé plusieurs projets de prolongation de la durée de vie et de projets de renforcement contre les tempêtes. Nous avons aussi construit une nouvelle ligne dans la région de Neguac et terminé la ligne de transport international qui s'étend de la région de Woodstock à la frontière canado-américaine à Houlton, dans le Maine. Énergie NB a aussi ajouté une nouvelle ligne au parc éolien de Wocawson.

La gestion de la végétation est un élément essentiel dans les efforts de fiabilité : l'élagage des arbres, l'enlèvement de la broussaille et le défrichage des lignes électriques afin de les garder libres pour livrer de l'électricité sûre et fiable. Au cours de la dernière année, nous avons investi 5,8 millions de dollars dans l'inspection et le nettoyage de plus de 1200 km de ligne de distribution. Nous avons investi 4,4 millions de dollars dans l'inspection de plus de 2300 km d'emprises de transport et traité par la suite 1400 km de ces emprises.

Installation de 3200 déflecteurs d'oiseaux à Sackville

La protection et la préservation de l'environnement dans notre province jouent un rôle important pour assurer un avenir énergétique durable pour le Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de notre engagement envers l'environnement, nous assurons la surveillance autour de nos installations, l'étiquetage de papillons monarques, et la mise à l'essai et l'amélioration des réseaux.

Encore dans le cadre de cet engagement, à l'automne 2019, Énergie NB a procédé à l'installation de 3200 déflecteurs d'oiseaux sur 25 km de lignes de transport entre Memramcook et Sackville. Lorsque des oiseaux migrateurs tels que les balbuzards pêcheurs volent près des lignes de transport, ces déflecteurs les aident à voir les lignes et à les éviter. Leur installation au point le plus élevé permet de dévier les oiseaux vers le haut, de sorte qu'ils volent par-dessus ces lignes beaucoup plus hautes. Par souci des régions dont l'écosystème est fragile, tels que les marais du Tantramar, nous avons effectué nos travaux par voie aérienne plutôt que par voie terrestre. Cela a réduit au minimum les répercussions sur ces zones humides, tout en permettant à l'équipe de travailler rapidement à l'installation des déflecteurs.

Protection des habitats de poissons

Énergie NB continue de travailler avec le ministère fédéral des Pêches et Océans (MPO), l'Institut canadien des rivières et la Nation Wolastoqey au Nouveau-Brunswick pour améliorer l'habitat du poisson et les passes à poissons à nos installations hydroélectriques sur la rivière Saint-Jean. Sous le protocole d'entente entre Énergie NB et Pêches et Océans Canada, plusieurs projets en sont à différentes étapes aux centrales de Mactaquac, de Beechwood et de Tobique, ainsi qu'aux lacs Trousters, Serpentine et Long storage.

Les divers projets entrepris sur la rivière Saint-Jean sont des projets d'amélioration à long terme dont la composante scientifique sera réalisée par l'Institut canadien des rivières dans le cadre de son étude sur l'écosystème aquatique de Mactaquac (EEAM). Le EEAM est en cours depuis 2014 et est financé conjointement par Énergie NB et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Préparation aux événements météorologiques extrêmes

Par beau temps ou mauvais temps, Énergie NB est responsable de veiller à ce que les clients aient l'énergie dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Avec plus de 20 000 km de lignes de distribution et près de 7 000 km de lignes de transport, notre infrastructure électrique couvre un vaste territoire. De plus en plus, ce terrain et notre infrastructure subissent des phénomènes météorologiques violents causés par les changements climatiques. Les ouragans, les tempêtes de verglas et deux des pires inondations des 50 dernières années font partie des phénomènes météorologiques extrêmes auxquels le Nouveau-Brunswick a été confronté au cours des cinq dernières années. Les scientifiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick préviennent qu'il y aura d'autres changements climatiques à l'avenir.

Au fur et à mesure que les tempêtes deviennent plus intenses et causent des perturbations majeures dans de nombreuses régions de la province, la campagne de préparation aux tempêtes d'Énergie NB, réalisée en collaboration avec ses partenaires, revêt une importance et une portée accrues. Au cours de la dernière année, nous avons collaboré avec l'Organisation des mesures d'urgence, Saint John Energy, la Croix-Rouge canadienne et d'autres partenaires pour souligner l'importance de la préparation aux tempêtes pour les Néo-Brunswickois. Cette approche est considérée comme pratique exemplaire et s'aligne avec les organismes provinciaux et fédéraux qui ont adopté le modèle intégré d'intervention en cas d'urgence.

Reconnaissance méritée pour l'excellence en publicité

Nous savons à quel point il est important de vous tenir au courant des programmes et des services qui sont à votre disposition. Nous y parvenons notamment par la communication et le marketing, en utilisant des repères entre pairs et des pratiques exemplaires pour concevoir des campagnes efficaces.

En 2019, notre campagne publicitaire visant à accroître la sensibilisation à la recharge des véhicules électriques au Nouveau-Brunswick a remporté la première place dans le concours eSource 2019 pour la meilleure publicité des services publics pour la catégorie Meilleure campagne sur les ressources énergétiques décentralisées. Le concours évalue les campagnes publicitaires des services publics en Amérique du Nord en fonction de l'excellence créative et des résultats obtenus, comme une participation accrue au programme. Cette reconnaissance de l'industrie est importante parce qu'elle nous aide à comprendre comment les efforts déployés pour communiquer avec vous, nos clients, se comparent à ceux de nos pairs de l'industrie.

Appuyer les clients pendant la COVID-19

Les Néo-Brunswickois sont résilients. Nous sommes habitués aux températures rigoureuses et aux extrêmes climatiques. Nous savons ce que c'est que de rester fort face aux difficultés. Nous nous serrons les coudes, prenons soin l'un de l'autre et faisons ce qu'il faut — ensemble. Chez Énergie NB, cela veut dire de veiller à ce que les Néo-Brunswickois aient l'électricité qu'ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Lorsque le COVID-19 est arrivé au Nouveau-Brunswick à la fin de notre quatrième trimestre, avec l'appui du gouvernement du Nouveau-Brunswick, Énergie NB a annoncé plusieurs mesures pour aider ses clients qui éprouvaient des difficultés financières en raison de la pandémie.

- nous avons reporté la date de paiement des factures d'électricité pour les clients résidentiels et les petites entreprises jusqu'à 90 jours
- nous avons prolongé les arrangements de paiements existants
- nous avons renoncé aux intérêts pour les soldes impayés et les frais de retard de paiement émis après le 19 mars 2020
- nous avons suspendu le débranchement du service pour non-paiement

Énergie NB a également demandé à la Commission de l'énergie et des services publics de reporter sa décision sur la demande générale de tarifs 2020-2021 d'Énergie NB et sa demande de mise en œuvre de compteurs intelligents pour que les clients demeurent concentrés sur leur santé et sur leur bien-être et qu'Énergie NB puisse se concentrer sur la livraison de services essentiels.

La pandémie nous a tous mis au défi comme jamais auparavant. Alors que le Nouveau-Brunswick se tourne vers le rétablissement en 2020, nous continuerons d'être là pour les gens et les entreprises qui sont au cœur de nos collectivités. Nous sommes aussi des Néo-Brunswickois et nous demeurons déterminés à garder nos clients en sécurité et connectés au réseau, afin qu'ils puissent se concentrer sur ce qui compte le plus en cette période sans précédent.

À mesure que nous progressons vers le rétablissement du Nouveau-Brunswick, nous commençons à ressentir une nouvelle fierté dans notre province. Nos employés dévoués qui vivent et travaillent partout dans la province reconnaissent le rôle important que nous jouons. Nous sommes là vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine afin d'offrir à nos clients un service sécuritaire et fiable aux foyers, aux entreprises et aux communautés. Notre engagement envers nos clients est inébranlable, surtout en cette période incertaine.

Planifier pour l'avenir

Énergie NB a la responsabilité de prévoir les besoins en électricité des Néo-Brunswickois pour les années qui viennent et de faire les investissements pour répondre à ces besoins. Les investissements que nous faisons maintenant font partie d'un plan à long terme afin de veiller à ce que les Néo-Brunswickois aient de l'énergie propre, fiable à des tarifs concurrentiels pour les générations à venir.

Préparation en vue de la mise à jour des compteurs

Au quatrième trimestre, Énergie NB a comparu devant la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour demander l'approbation de plans visant à faire profiter les Néo-Brunswickois des avantages de l'infrastructure de mesure avancée (IMA). L'IMA est une technologie moderne et éprouvée qui permet une communication bidirectionnelle entre le compteur du client (un «compteur intelligent») et le service public sur un réseau sans fil sécurisé. Cette communication bidirectionnelle est essentielle pour fournir aux Néo-Brunswickois une énergie propre et fiable à des tarifs compétitifs pour les années à venir.

Plus précisément, une fois que les compteurs intelligents et le réseau de communication avoisinant seront installés et activés dans une zone, les clients auront accès à l'information sur leur consommation d'énergie au moyen d'un portail en ligne. Ils pourront également configurer des alertes de factures et démarrer ou arrêter le service (déconnexion ou reconnexion) simplement en téléphonant. En plus d'offrir un service plus pratique, l'IMA permettra à Énergie NB de fonctionner de façon plus efficace et d'améliorer la fiabilité au fil du temps. Dans le cadre d'un réseau électrique plus intelligent et plus efficace, l'IMA nous permettra de réagir plus efficacement aux pannes et de prévenir certaines interruptions avant même qu'elles ne se produisent.

Les services publics déploient l'IMA depuis plus d'une décennie. Selon Ressources naturelles Canada, l'IMA représente aujourd'hui plus de 80 pour cent des compteurs d'électricité au Canada. L'IMA est devenue la nouvelle norme du secteur en raison des avantages convaincants qu'elle offre.

Le projet coûterait 109,6 millions de dollars sur une période de 17 ans. Le gain pendant cette même période serait de 137,5 millions de dollars — soit un bénéfice net de 28,2 millions de dollars.

En raison des circonstances extraordinaires liées au COVID-19, nous avons demandé à la Commission de l'énergie et des services publics de reporter sa décision sur l'IMA. La Commission a accepté la demande.

Lancement du premier projet de communauté énergétique intelligente du Nouveau-Brunswick

Pour construire le réseau de demain, nous avons besoin de la recherche d'ici, d'une recherche qui respecte ce qui est unique aux Néo-Brunswickois et à la province que nous partageons. En 2019-2020, la ville de Shediac est devenue le site du premier projet de communauté énergétique intelligente du Nouveau-Brunswick. C'est la première partie d'un nouveau programme de recherche financé par le gouvernement fédéral, appelé initiative du réseau intelligent de l'Atlantique. Ce projet nous aidera à préparer l'avenir avec de nombreuses nouvelles technologies énergétiques intelligentes sur le réseau, de sorte que le réseau puisse être plus écologique et plus efficace et que vous, nos clients, obteniez plus d'avantages et de valeur que vous souhaitez.

Des 28 millions de dollars du projet de Shediac, presque 18 millions de dollars proviennent du gouvernement du Canada. Le projet servira de terrain d'essai pour les nouvelles technologies énergétiques intelligentes et en les gérant, Siemens Canada sera en mesure de construire une nouvelle plateforme logicielle pour exploiter les réseaux électriques de l'avenir. Le projet a trois volets : une étude résidentielle visant à mettre à l'essai de nouvelles technologies, un volet commercial visant à transformer deux bâtiments en bâtiments à consommation nette zéro, et la construction d'un nouveau parc solaire et d'un système de batteries à l'échelle des services publics.

Avancer la prochaine génération de technologies nucléaires

On s'intéresse de plus en plus aux petits réacteurs modulaires, la prochaine génération de technologie nucléaire, en raison de leur potentiel de produire une électricité à faibles émissions carbone de façon sécuritaire, fiable et à faible coût. Les petits réacteurs modulaires offrent une grande souplesse pour différentes utilisations dans le réseau électrique du Nouveau-Brunswick.

Chez Énergie NB, nous travaillons avec deux partenaires du secteur privé, Advanced Reactor Concepts (ARC) et Moltex Energy, pour l'avancement de la technologie. En 2018, la province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à verser 10 millions de dollars pour la création d'un petit regroupement de recherche avancée sur les petits réacteurs modulaires au Nouveau-Brunswick. ARC et Moltex ont aussi investi cinq millions de dollars chacun à l'avancement dans la recherche et le développement de leur technologie de pointe.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a appuyé l'élaboration de deux conceptions de réacteurs à l'échelle du réseau, l'ARC-100 et le Moltex SSR-W. Si le développement et la rentabilité de ces conceptions demeurent prometteurs, nous aimerions faire la démonstration des deux technologies à notre site de Point Lepreau.

Avec des petits réacteurs modulaires écologiques inclus dans la recette de faibles émissions carbone, le Nouveau-Brunswick peut gérer ses coûts en capital comme il s'agrandit pour électrifier d'autres infrastructures telles que son réseau de transport.

Amélioration de la fiabilité et de l'efficacité grâce à une nouvelle ligne de transport à Fredericton

Énergie NB a amorcé le processus d'approbation de la construction d'une nouvelle ligne de transport dans la région de Fredericton, ce qui améliorera la fiabilité du réseau pour environ 25 000 clients. La nouvelle ligne de transport d'électricité proposée, d'une longueur de 15 kilomètres reliera la sous-station de Rainsford (située sur l'allée Rainsford à Fredericton) au poste de Mactaquac. Le projet comprend également l'agrandissement du poste de Mactaquac afin d'accueillir la nouvelle ligne de transport ainsi que des travaux de reconfiguration de certaines de nos sous-stations dans la région.

Ce projet permettra de produire davantage d'énergie renouvelable et verte à partir de la centrale de Mactaquac, car la nouvelle ligne de transport aidera à réduire les pertes sur les lignes. Les économies annuelles estimées grâce à ce projet seront d'environ 11 350 MWh, soit assez d'énergie pour conduire 5 000 véhicules électriques à travers le Canada.

Avant que ce projet puisse aller de l'avant, Énergie NB devra l'inscrire à une étude d'impact environnemental. En attendant l'approbation, nous prévoyons le début des travaux à l'automne 2020. Ceux-ci se poursuivront jusqu'en 2021. Nous avons consulté divers intervenants et continuerons de le faire tout au long du projet.

Tisser des liens avec les communautés des Premières nations

Chez Énergie NB, nous croyons qu'il est important d'établir des relations de travail à long terme mutuellement avantageuses avec les communautés des Premières nations avoisinantes fondées sur le respect, l'inclusion, et la réceptivité.

Le processus proactif d'engagement et de consultation auprès des communautés des Premières nations est important pour veiller à ce que les répercussions négatives possibles sur le droit des Autochtones soient comprises afin qu'elles puissent être évitées ou atténuées de façon appropriée. L'un des efforts en 2019-2020 consiste en la conclusion des ententes supplémentaires d'implication et de consultation avec Kopit Lodge, qui représente la Première nation d'Elsipogtog ainsi que la Nation de Peskotomuhkati. Les discussions se sont étendues au-delà des sujets de projets pour inclure de l'information sur nos activités d'exploitation, nos stratégies et nos programmes.

De plus, nous avons mis en œuvre une formation assistée par ordinateur et mené plusieurs autres activités afin de mieux faire connaître et comprendre les cultures des Premières nations à tous nos employés.

11,350 MWh

D'économie annuelle



RAPPORT DE GESTION

Facteurs de performance financière et d'exploitation

Explique l'incidence des facteurs contribuant à la variabilité des bénéfices.

Performance financière

Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.

Résultats financiers

Explique les résultats financiers pour l'exercice 2019-2020, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre.

Soldes réglementaires

Explique l'incidence des reports réglementaires.

Sources de financement

Explique les changements aux sources de financement.

Gestion du capital

Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.

Modifications apportées aux méthodes comptables critiques

Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés.

Principales estimations comptables

Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.

Gestion du risque

Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur.

FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Variabilité du résultat

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation échappe en grande partie à l'emprise de la direction, ce qui peut entraîner d'importantes variations des résultats d'un exercice à l'autre. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir page 16 pour obtenir plus de renseignements). Des précisions supplémentaires sur les principaux risques et incertitudes et leur incidence éventuelle sur le résultat sont présentées ci-après.

La pandémie de COVID-19 et la déclaration subséquente de l'état d'urgence par la province du Nouveau-Brunswick et les compétences environnantes ont engendré un degré de risque supplémentaire. L'incidence de la pandémie a été prise en compte, le cas échéant, dans les résultats financiers de 2019-2020. L'état d'urgence attribuable à la pandémie a eu des répercussions importantes sur le résultat en raison de la détérioration soudaine de la conjoncture et d'un passage au mode « activités essentielles de l'entreprise ».

Production hydroélectrique

Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu ou pas de stockage d'eau. Il en résulte une variabilité annuelle importante de la production hydroélectrique, car elle dépend de la quantité et du moment des précipitations.

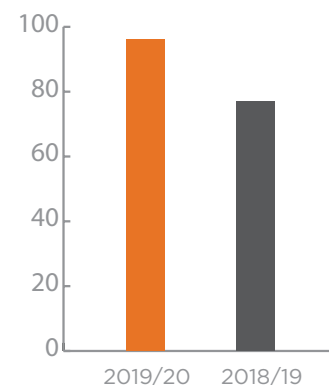
L'hydroélectricité est la source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 77 % à 132 % de la production prévue au cours des 10 dernières années. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire l'utilisation de combustibles coûteux et de diminuer le coût de la production.

La production hydroélectrique a compté pour environ 14 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2019-2020. La production hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul et, par conséquent, aucune composante hydroélectrique n'est incluse dans les coûts de combustible et d'achat d'électricité. En 2019-2020, la production hydroélectrique nette s'est établie à 96 % de la moyenne à long terme, le remplacement de l'énergie ayant représenté un coût de 2 millions de dollars comparativement à l'exercice 2018-2019, au cours duquel la production hydroélectrique nette s'était élevée à 77 % de la moyenne à long terme, pour un coût de 21 millions de dollars.

Une variation de 5 % des flux d'eau par rapport à la moyenne à long terme entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 9 à 11 millions de dollars.

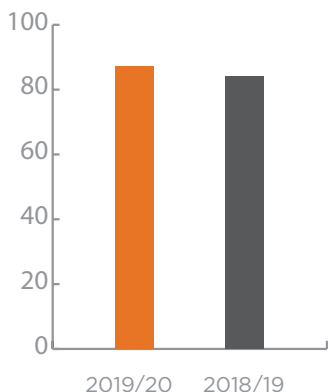
96 %

Production hydroélectrique nette (pourcentage de la moyenne à long terme)



87,1 %

Facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau (pourcentage)



Production d'électricité d'origine nucléaire

Énergie NB détient une centrale nucléaire. L'électricité d'origine nucléaire est la deuxième source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire est inférieure aux niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale nucléaire de Point Lepreau, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation.

La centrale nucléaire de Point Lepreau a représenté environ 27 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2019-2020, soit environ 4 % (32 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achat d'électricité. Le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau s'est situé à 87,1 % en 2019-2020, comparativement à 84,1 % en 2018-2019. Cette augmentation du facteur de capacité de 3 % par rapport à l'exercice précédent est attribuable à diminution du nombre de jours d'interruptions prévues pour entretien majeur.

Une variation de 2 % du facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 8 à 10 millions de dollars.

Achats d'électricité

Énergie NB achète de l'électricité lorsque de l'énergie à moindre coût est offerte. Les achats remplacent principalement la production interne au combustible fossile, selon le prix mondial des combustibles fossiles. Le prix du marché de l'électricité varie d'heure en heure et il est déterminé essentiellement par le marché de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre. Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme d'électricité afin d'atténuer en partie la volatilité des prix du marché. Les achats d'électricité ont représenté environ 40 % des besoins d'approvisionnement totaux d'Énergie NB en 2019-2020, et environ 70 % (536 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix moyens en périodes de pointe en Nouvelle-Angleterre se sont élevés à 29,23 \$ US/MWh, comparativement à 44,09 \$ US/MWh en 2018-2019. Cette baisse des prix moyens du marché en 2019-2020 s'est traduite par une diminution des coûts d'approvisionnement de 10 millions de dollars.

Une variation de 5 \$ des prix de l'électricité entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 6 à 16 millions de dollars.

Électricité générée à partir du gaz naturel

Énergie NB a conclu un contrat d'achat d'électricité dans la province dont une partie du prix est fondée sur le prix du marché pour le gaz naturel. Dans la région de l'Atlantique, il y a une incertitude concernant l'approvisionnement futur en gaz naturel en raison de la baisse de l'offre provenant des installations de gaz naturel en haute mer, situées au large de la région de l'Atlantique. En raison de cette incertitude, la capacité d'Énergie NB est limitée pour atténuer le risque financier lié à la volatilité des prix, ce qui l'expose au risque de prix du gaz naturel. À la clôture de 2018-2019, Énergie NB a acquis une centrale au gaz naturel, auprès de laquelle elle achetait auparavant de l'énergie. Énergie NB conclut des contrats d'achats à terme pour 80 % à 100 % des besoins prévus en gaz naturel de cette centrale. L'électricité achetée ou produite au moyen du gaz naturel a représenté environ 5 % des besoins d'approvisionnement

totaux en 2019-2020 et environ 11 % (84 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix du gaz naturel sur le marché de la Nouvelle-Angleterre se sont établis dans une fourchette allant de 1,30 \$ à 13,75 \$ US/MBtu en 2019-2020, alors qu'ils s'étaient situés dans une fourchette allant de 2,13 \$ à 16,50 \$ en 2018-2019. Les prix du gaz naturel ont été moins élevés en moyenne en 2019-2020 et ont entraîné une baisse des coûts d'approvisionnement de 2 millions de dollars par rapport à 2018-2019.

Une variation de 1 \$ des prix du gaz naturel entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 11 à 19 millions de dollars.

Production électrique au charbon ou au coke de pétrole

Le charbon et le coke de pétrole sont en général achetés au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres auprès d'un certain nombre de contreparties. Le charbon est acheté à prix indexés ou à prix fixes fermes alors qu'une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole.

La production électrique au charbon ou au coke de pétrole a représenté environ 13 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2019-2020 et environ 13 % (96 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix du marché du charbon ont varié de 46,90 \$ US à 64,50 \$ US/tonne en 2019-2020, comparativement à 61,70 \$ US à 102,50 \$ US / tonne en 2018-2019. Bien que les prix moyens du marché aient diminué, le coût d'approvisionnement en charbon a été comparable d'un exercice à l'autre pour NB Power; toutefois, la baisse des prix moyens du coke de pétrole a entraîné une diminution des coûts d'approvisionnement de 4 millions de dollars par rapport à 2018-2019.

Une variation de 5 \$ des prix du charbon et du coke de pétrole entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 3 à 9 millions de dollars.

Production électrique au mazout lourd

Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire au minimum son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties.

La production électrique au mazout lourd a représenté environ 6 % (17 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité en 2019-2020.

Le prix du mazout lourd a varié entre 19 \$ et 69 \$ US le baril en 2019-2020, alors qu'il avait varié entre 48 \$ et 74 \$ US le baril en 2018-2019. Malgré la baisse des prix du marché, le prix moyen du mazout lourd brûlé des stocks a été supérieur à celui de 2018-2019, ce qui a donné lieu à une hausse des coûts d'approvisionnement de 13 millions de dollars.

Une variation de 5 \$ du prix du mazout lourd entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 2 à 3 millions de dollars.

Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains ne sont pas compensés par des produits reçus en dollars américains. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains, déduction faite des produits attendus en dollars américains.

La valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain a fluctué entre 1,30 \$ et 1,45 \$, alors qu'elle avait fluctué entre 1,26 \$ et 1,36 \$ en 2018-2019. Cette variation des taux de change a donné lieu à des coûts additionnels liés au combustible et aux achats d'électricité de 6 millions de dollars par rapport à 2018-2019.

Une variation de 0,05 \$ du taux de change entraînerait une variation du bénéfice net d'environ 12 à 20 millions de dollars.

Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque financier de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 11, à la rubrique Charges financières et revenus de placement.

La diminution du rendement des placements s'est traduite par une baisse du bénéfice net de 58 millions de dollars par rapport à 2018-2019. Les placements liés au secteur nucléaire ont affiché une perte de 4 millions de dollars, comparativement au profit de 54 millions de dollars inscrit en 2018-2019. Cette baisse importante du rendement est attribuable au ralentissement économique enregistré en février et en mars 2020 du fait essentiellement de la pandémie de COVID-19.

Une variation de 1 % du rendement des placements entraînera une variabilité du bénéfice net d'environ 24 millions de dollars

Événements météorologiques majeurs

Les événements météorologiques majeurs peuvent avoir une incidence significative sur les résultats financiers. Les coûts liés à ces événements constituent des dépenses non récurrentes et incontrôlables.

Des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 8 millions de dollars ont été engagés en lien avec des événements météorologiques en 2019-2020 comparativement à 14 millions de dollars en 2018-2019.

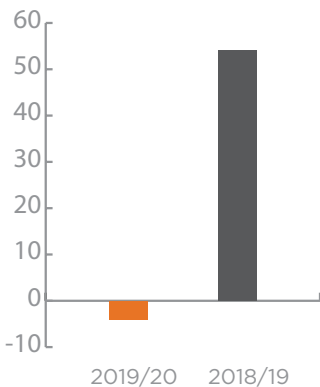
Au cours des six derniers exercices, Énergie NB a connu quatre événements météorologiques majeurs qui ont tous entraîné une variabilité importante du résultat. Le coût lié à ces événements a varié de 8 à 30 millions de dollars.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Performance financière (en millions)	2019/20	2018/19
Bénéfice d'exploitation	(16) \$	20 \$
Bénéfice net	253	226
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	371	179
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(367)	(375)
Dette nette totale à la fin de l'exercice	4 920	4 940

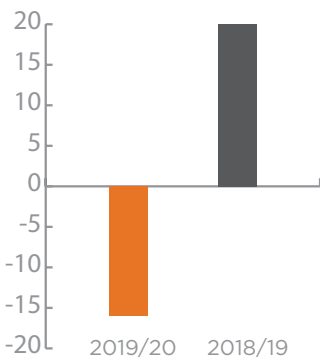
4 \$

Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (en millions)



16 \$

(Perte nette) bénéfice net (en millions)



Faits saillants de la performance financière

Énergie NB a inscrit une perte de 16 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2020, soit une baisse de 36 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 20 millions de dollars pour 2018-2019. Même si elle a affiché une hausse de son bénéfice d'exploitation en 2019-2020, Énergie NB a enregistré une baisse importante de ses revenus de placement par rapport à ceux de 2018-2019. Les revenus de placement découlent principalement des placements dans des fonds au titre du secteur nucléaire, lesquels sont assujettis à un degré important de variabilité. L'instabilité des marchés financiers en février et en mars 2020, du fait essentiellement de la pandémie mondiale de COVID-19, explique en grande partie cette baisse. Cette instabilité a entraîné des pertes importantes de la valeur de marché au cours des six dernières semaines de l'exercice.

Le bénéfice d'exploitation d'Énergie NB a atteint 253 millions de dollars, comparativement à 226 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de 27 millions de dollars du bénéfice d'exploitation est en grande partie attribuable à un accroissement de la marge brute, qui a progressé de 123 millions de dollars ou 13 % en regard de 2018-2019. Ce facteur a été en partie contré par une hausse des charges de 85 millions de dollars, y compris les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 371 millions de dollars pour l'exercice, ce qui représente une hausse de 192 millions de dollars ou 107 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des rentrées de fonds provenant de clients de l'extérieur de la province en raison des volumes accrus des ventes à l'exportation explique principalement cette hausse.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 367 millions de dollars, contre 375 millions de dollars en 2018-2019. En 2019-2020, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont chiffrées à 8 millions de dollars, soit une baisse de 2 % par rapport à 2018-2019. Cette diminution est en grande partie attribuable à l'acquisition de la centrale de Bayside auprès d'Emera Energy Inc en 2018-2019, facteur en partie compensé par la hausse des dépenses régulières et des dépenses liées aux interruptions à l'égard d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2020, la dette nette s'établissait à 4 920 millions de dollars, soit 20 millions de dollars de moins qu'à la clôture de 2018-2019. La diminution de la dette nette est surtout attribuable à la hausse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, laquelle est attribuable principalement à la hausse des produits et à la plus grande rapidité de paiement des clients.

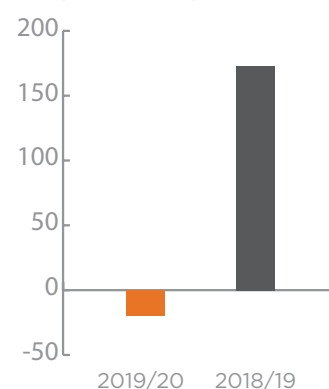
RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2019/20		2018/19	
	\$	%	\$	%
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province	1 20	74	1 416	79
À l'extérieur de la province	428	22	293	16
Divers	76	4	87	5
Total des produits	1 924	100	1 796	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		7		3

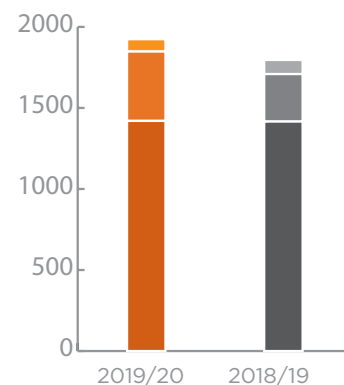
20 \$

(Diminution)
augmentation de
la dette nette
(en millions)



1 924 \$

Total des produits
(en millions)



Analyse des Revenus



Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels représentent environ 55 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province (y compris les clients indirects de gros). La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, mais aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. L'efficacité énergétique et les programmes de gestion de la demande contrebalancent en partie les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance.

L'électricité liée aux services généraux représente environ 23 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprend des clients commerciaux et institutionnels ainsi que l'éclairage public. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les clients industriels représentent environ 22 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel (aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV) et celles liées à la distribution industrielle (dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV). Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais desservent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

1 420 \$

Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province (en millions)



Pourcentage total selon la catégorie de clients

■ Résidentiel	47%
■ Industriel	22%
■ Usage général	21%
■ Vente en gros	8%
■ Éclairage public	2%

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2019/20		2018/19	
	\$	%	\$	%
Résidentiel	669	47	671	47
Industriel	312	22	302	21
Usage général	297	21	299	21
Vente en gros	116	8	119	9
Éclairage public	26	2	25	2
Total	1 420	100	1 416	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		-		1
GWh	13 097		13 186	
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		-		-

Les ventes d'électricité dans la province se sont chiffrées à 1 420 millions de dollars en 2019-2020, ce qui représente une augmentation de 4 millions de dollars par rapport à 2018-2019. L'augmentation des produits s'explique surtout par la hausse des tarifs approuvés par l'organisme de réglementation le 1^{er} juillet 2019. Cette hausse a été en partie compensée par des températures nettement plus clémentes en 2019-2020. Les volumes de ventes aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 13 097 GWh, soit une baisse de 89 GWh par rapport à l'an dernier. Le recul des volumes de ventes découle principalement des diminutions liées aux températures au titre de la charge dans les secteurs résidentiel et de l'usage général.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Ces ventes comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme sur le marché américain et à d'autres services publics canadiens. Ces ventes sont assujetties aux éléments suivants :

- la disponibilité des sources de production d'Énergie NB, établie en fonction des besoins énergétiques à l'intérieur de la province et des calendriers d'entretien planifié des générateurs;
- les possibilités d'achats dans le réseau d'interconnexion;
- les prix du marché;
- les prix des combustibles;
- les taux de change;
- les occasions de contrats d'exportation de ventes et la concurrence à l'égard de ces contrats.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2019/20	2018/19
Produits	428 %	293 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	46 %	11 %
GWh	5 049	3,373
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	50 %	(3)%

En 2019-2020, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 428 millions de dollars, soit une augmentation de 135 millions de dollars ou 46 % par rapport à 2018-2019. Les ventes ont augmenté de 1 676 GWh ou 50 %, du fait surtout des contrats additionnels pour répondre aux besoins de la clientèle au Maine et de meilleures occasions de vente au Canada.

Produits divers

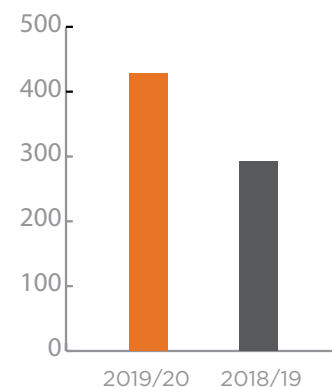
Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que des ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2019/20		2018/19	
	\$	%	\$	%
Produits et charges de transport, montant net	14	18	22	25
Location de chauffe-eau	22	29	22	25
Autres produits divers	18	24	22	25
Produits liés à la clientèle	18	24	17	20
Frais de raccordement aux poteaux	4	5	4	5
Total	76	100	87	100
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		(13)		4

En 2019-2020, les produits divers ont diminué de 11 millions de dollars ou 13 % par rapport à 2018-2019. Cette diminution est essentiellement attribuable à la diminution de l'énergie qui transite par le Nouveau-Brunswick vers d'autres territoires. La baisse des ventes de charbon en 2018-2019 et la diminution des produits générés par Emera Energy Inc. par suite de l'achat de la centrale de Bayside par Énergie NB ont également contribué à la baisse.

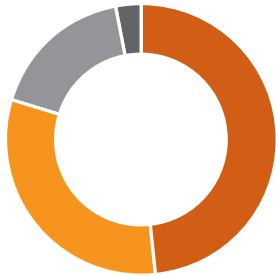
428 \$

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)

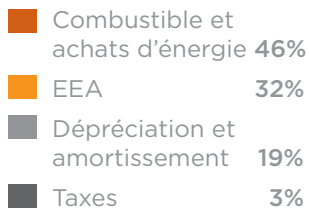


1 671 \$

Total des dépenses
par classification
(en millions)

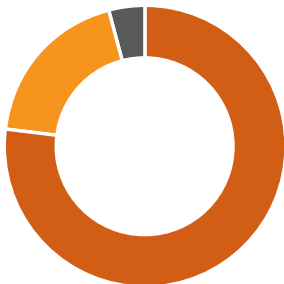


pourcent du coût total

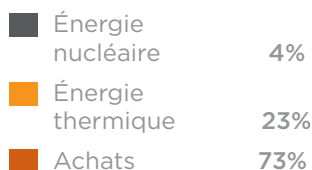


777 \$

Combustible et achats
d'électricité
(en millions)



pourcent du coût total



Charges

Aperçu des charges (en millions)	2019/20		2018/19	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	777	46	761	48
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	529	32	493	32
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	318	19	271	17
Impôt et taxes	47	3	45	3
Total	1 671	100	1 570	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		6		5

Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Les centrales de production d'Énergie NB sont alimentées par les types de combustibles suivants :

- combustible nucléaire (uranium);
- charbon;
- coke de pétrole;
- mazout lourd;
- hydroélectricité.

De plus, Énergie NB achète l'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants au moyen de contrats d'achat d'électricité. Ces contrats comprennent les achats :

- de production d'énergie hydroélectrique;
- de production d'énergie éolienne;
- de production d'autres types d'énergie renouvelable;
- de gaz naturel.

Combustible et achats d'électricité (en millions)	2019/20		2018/19	
	\$	%	\$	%
Hydro	-	-	-	-
Nucléaire	32	4	29	4
Thermique	148	23	178	23
Achats	597	73	554	73
Total	777	100	761	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		2		5

Les coûts de combustible et d'achats d'électricité a été de 777 millions de dollars en 2019-2020, soit une hausse de 16 millions de dollars par rapport à 2018-2019. L'écart s'explique en grande partie par l'augmentation des volumes de 30 millions de dollars, en partie compensée par des prix avantageux pour les approvisionnements de 12 millions de dollars et par un bouquet énergétique favorable de 2 millions de dollars.

La production nette et l'achat d'électricité en 2019-2020 ont totalisé 19 026 GWh, en hausse de 1 491 GWh ou 10 % par rapport à 2018-2019. Cet accroissement au chapitre de l'approvisionnement est attribuable à la hausse importante des volumes de ventes à l'exportation, laquelle a donné lieu à une augmentation de 30 millions de dollars des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix moins élevés pour les combustibles et les achats d'électricité ont entraîné une diminution des coûts de 12 millions de dollars par rapport à 2018-2019. La baisse des prix moyens des achats de l'électricité ainsi que l'acquisition de la centrale de Bayside en 2018-2019 ont entraîné une diminution du coût des achats d'électricité en 2019-2020. Ces diminutions ont été partiellement compensées par l'augmentation des coûts de combustible, laquelle comprend des prix moyens plus élevés et une taxe sur le carbone de 9 millions de dollars.

A également contribué à la baisse des prix, un ajustement au titre de l'IFRS 16, Contrats de location, qui a été adoptée en 2019-2020, entraînant une diminution de 3 millions de dollars des coûts de combustible. Un contrat visant les charges de pipeline a été considéré comme un actif au titre du droit d'utilisation et il est dorénavant classé dans les immobilisations corporelles, étant amorti au fil du temps.

Énergie NB s'est inscrite au système de la tarification de la pollution par le carbone du Canada pour les grandes industries pour les centrales de Coleson Cove, de Belledune et de Bayside. Cette politique est entrée en vigueur le 1er janvier 2019.

La disponibilité des centrales de production, les conditions du marché et les prix des combustibles ont une incidence importante sur le bouquet énergétique de production utilisé à un moment donné. Énergie NB s'efforce d'optimiser la diversité de son portefeuille pour réduire au minimum l'incidence de ces changements en équilibrant la production interne avec les achats d'électricité externe. Le bouquet énergétique a donné lieu à un écart favorable de 2 millions de dollars par rapport à 2018-2019, du fait surtout de l'augmentation de la production hydroélectrique nette, laquelle s'est améliorée, passant de 77 % à 96 % de la moyenne à long terme. L'hydroélectricité est le combustible le moins coûteux d'Énergie NB et l'amélioration des résultats pour ce combustible a engendré un avantage de 19 millions de dollars par rapport à 2018-2019. Les interruptions pour entretien majeur à la centrale nucléaire de Point Lepreau nécessitent le recours à une énergie de remplacement plus coûteuse, qui s'est traduit par une hausse des coûts de 7 millions de dollars en 2019-2020. Le reste de l'écart au chapitre de la composition de l'approvisionnement découle de variations dans la répartition des autres actifs au titre du parc de centrales et des contrats.

19 026 GWh

Production en gigawattheures



Pourcentage du gigawattheures total

■ Énergie hydroélectrique	14%
■ Énergie nucléaire	27%
■ Énergie thermique	15%
■ Achats	44%

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

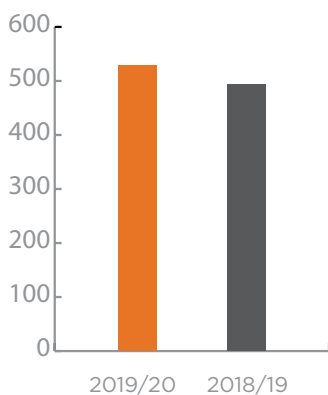
Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit plus de 21 300 km de lignes de distribution et 6 900 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités du programme de services d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante des objectifs d'excellence d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB est engagée à créer une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Les employés du monde entier continuent de dépasser les objectifs annuels en offrant une valeur ajoutée aux clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. En 2019-2020, Énergie NB a réalisé des économies en trésorerie et d'autres avantages comme des dépenses évitées et une augmentation de la productivité. Ces économies servent à compenser les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration et les coûts en capital imprévus additionnels et à financer de nouveaux projets. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques. Énergie NB a également eu l'occasion de partager les succès qu'elle a connus dans le cadre du Programme de la ceinture verte en assurant la formation d'entreprises externes, ce qui a permis de générer des produits supplémentaires.

Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

529 \$

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)



Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2019/20	2018/19
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	529 \$	493 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	7 %	4 %

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 529 millions de dollars en 2019-2020, soit une augmentation de 36 millions de dollars ou 7 % comparativement à 2018-2019.

L'augmentation des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2019-2020 est attribuable aux augmentations de nature syndicale, à la nécessité de pourvoir les postes vacants pour répondre aux besoins en main-d'œuvre, aux travaux d'entretien accrus dans les centrales et à la défaillance des câbles formant la ligne de transport alimentant les îles de Fundy. L'acquisition de la centrale de Bayside a engendré une augmentation des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par rapport à l'exercice précédent. Ces coûts supplémentaires ont été en partie compensés par une diminution des coûts liés au programme d'amélioration de la fiabilité du matériel à la centrale nucléaire de Point Lepreau et par la diminution des coûts liés aux tempêtes.

L'IFRS 16, *Contrats de location*, a été adoptée en 2019-2020, ce qui a entraîné une baisse de 2 millions de dollars des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour un exercice donné correspondent aux coûts inscrits à l'actif (entrées) contrebalancés par les immobilisations corporelles qui ont été entièrement amorties au cours de l'exercice. Depuis l'adoption des IFRS le 1^{er} avril 2014, Énergie NB inscrit à l'actif les interruptions prévues pour entretien. Il s'agit d'un travail cyclique nécessaire à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'interruption prévue pour entretien majeur est fondée sur la fréquence de l'interruption. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin. Le plus récent examen externe a été effectué en 2019-2020 et les constatations de l'examen sont reflétées dans les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 2019-2020.

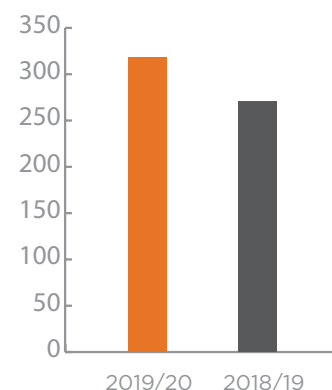
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2019/20	2018/19
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	318 \$	271 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	17 %	7 %

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrées à 318 millions de dollars en 2019-2020, ce qui représente une hausse de 47 millions de dollars ou 17 % par rapport à 2018-2019, laquelle est principalement liée à l'amortissement des immobilisations corporelles. L'amortissement des immobilisations corporelles a continué d'augmenter d'un exercice à l'autre au fur et à mesure que les coûts des interruptions pour entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis. Les composantes connexes ont des durées d'utilité estimées de 2 à 8 ans, ce qui a donné lieu à un amortissement plus élevé. En 2019-2020, la hausse s'explique avant tout par l'interruption prévue de l'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau à des fins d'entretien majeur, le démantèlement de la centrale de Milltown, l'augmentation de l'amortissement du fait de l'acquisition de la centrale de Bayside, ainsi que l'augmentation de l'amortissement sur les entrées d'immobilisations à l'égard de toutes les catégories d'actifs. Ces augmentations ont été partiellement compensées par l'incidence de l'examen de l'amortissement de 2019-2020 et par la hausse globale de la durée de vie nominale des centrales électriques, ce qui a entraîné une diminution de l'amortissement dans plusieurs catégories d'actifs.

L'IFRS 16, *Contrats de location*, a été adoptée en 2019-2020, ce qui a entraîné une hausse de 5 millions de dollars des charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

318 \$

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)



Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

Impôt et taxes (en millions)	2019/20	2018/19
Impôt et taxes	47 \$	45 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	4 %	2 %

L'impôt et les taxes se sont élevés à 47 millions de dollars en 2019-2020, ce qui représente une hausse de 2 millions de dollars ou 4 % par rapport à 2018-2019. Les impôts et les taxes ont augmenté d'un exercice à l'autre, principalement en raison de l'augmentation des impôts fonciers ainsi que de la hausse de l'assiette de la taxe sur les services publics, laquelle s'accroît au fur et à mesure que la valeur comptable des immobilisations corporelles augmente.

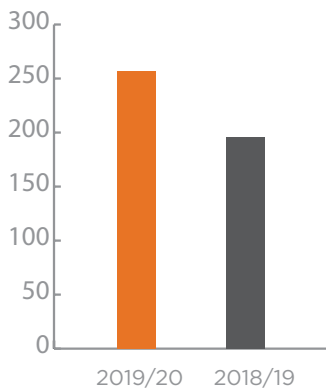
Charges financières et revenus de placement

Les charges financières et revenus de placement comprennent également l'évaluation à la valeur de marché des placements. Ces charges nettes sont variables en raison des fluctuations de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

257 \$

Charges financières et revenus de placement (en millions)



Charges financières et revenus de placement (en millions)	2019/20		2018/19	
	\$	%	\$	%
Charges financières	299	116	287	146
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(46)	(18)	(37)	(19)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	4	2	(54)	(27)
Total	257	100	196	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		31		(10)

Les charges financières et revenus de placement se sont élevés à 257 millions de dollars en 2019-2020, soit une hausse de 61 millions de dollars ou 31 % par rapport à 2018-2019. L'instabilité des marchés financiers en février et en mars 2020, en raison essentiellement de la pandémie mondiale de COVID-19, a entraîné une baisse importante des profits sur placements d'un exercice à l'autre et a été le principal responsable de cet écart défavorable. L'augmentation des charges financières a été attribuée aux pertes de change sur la dette à long terme, lesquelles ont été entièrement compensées par les profits de change sur les placements dans des fonds d'amortissement.

SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Soldes réglementaires (en millions)	2019/20		2018/19	
	\$	%	\$	%
Centrale nucléaire de Point Lepreau	769	89	792	90
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	96	11	87	10
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	7	-	5	-
Total	872	100	884	100
Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre		(1)		(1)

Solde réglementaire – Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Un solde réglementaire légiféré¹ a été créé pour les coûts autres qu'en capital engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale permettent de répartir les coûts parmi les clients qui bénéficieront de l'utilisation de l'actif. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état. Ces montants seront recouverts au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2019-2020, les variations des soldes réglementaires de 23 millions de dollars ont été imputées au résultat. Ce montant est constitué d'un amortissement de 60 millions de dollars, en partie contrebalancé par des charges d'intérêts de 37 millions de dollars

¹ L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale de Point Lepreau.

Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA »)

Un solde réglementaire a été créé pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre PDVSA de façon échelonnée. Le montant découlant de cet avantage est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans (il restait quatre ans au 31 mars 2020). Énergie NB est en train de recouvrer les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

En 2019-2020, les variations des soldes réglementaires de 9 millions de dollars ont été comptabilisées dans le résultat et comprenaient un montant de 21 millions de dollars lié aux avantages échelonnés pour les clients et des charges d'intérêts de 4 millions de dollars, partiellement contrebalancés par des économies d'amortissement et d'intérêts de 16 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2020, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future de l'actif connexe. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

En 2019-2020, des variations des soldes réglementaires de 2 millions de dollars ont été imputées au résultat.

SOURCES DE FINANCEMENT

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme vont d'un taux minimum de 0,75 % à un taux maximum de 1,84 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme vont d'un taux minimum de 1,55 % à un taux maximum de 9,75 %. La capacité d'Énergie NB à rembourser la dette (activités de financement) subit l'incidence des activités d'exploitation et des activités d'investissement.

Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2019/20	2018/19	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	371 \$	179 \$	192 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(367)	(375)	8
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(5)	194	(199)
(Diminution) de la trésorerie	(1) \$	(2) \$	1 \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Ces activités comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 371 millions de dollars en 2019-2020, soit une augmentation de 192 millions de dollars ou 107 % par rapport à 2018-2019, en raison surtout des paiements en trésorerie reçus des clients, lesquels ont augmenté de 216 millions de dollars. Par ailleurs, l'accroissement des produits et l'accélération du recouvrement des comptes, ainsi que l'augmentation des apports des clients, ont permis d'accroître les entrées de trésorerie. Les paiements aux fournisseurs et aux employés ainsi que les intérêts payés ont donné lieu à une diminution de la trésorerie de 23 millions de dollars.

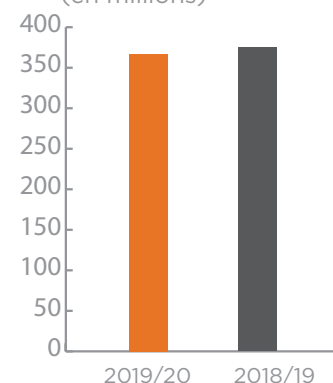
Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son système pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Énergie NB a également investi dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace.

En 2019-2020, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 367 millions de dollars, soit une diminution de 8 millions de dollars ou 2 % comparativement à 2018-2019. Les activités d'investissement ont été plus importantes en 2018-2019 qu'au cours de l'exercice considéré en raison de l'acquisition de la centrale de Bayside au cours de l'exercice précédent. La diminution en 2019-2020 a été en partie contrée par l'augmentation des dépenses d'investissement régulières et des dépenses d'investissement liées aux interruptions pour l'exercice considéré.

367 \$

Activités
investissement
(en millions)



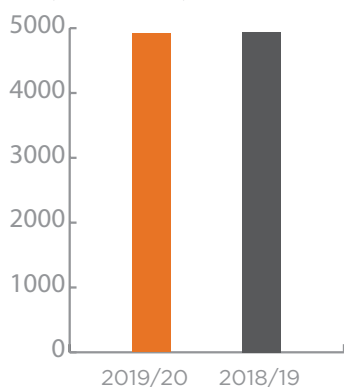
Activités de financement

Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent des activités telles que les variations de la dette et les remboursements du fonds d'amortissement et les rachats depuis ce dernier. Ces activités sont entreprises par Énergie NB afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

Activités de financement (en millions)	2019/20	2018/19	Change
Produit tiré de la dette à long terme	645 \$	600 \$	45 \$
Remboursements d'emprunts	(450)	(410)	(40)
(Diminution) augmentation de la dette à court terme	(206)	27	(233)
Versements dans le fonds d'amortissement	(49)	(42)	(7)
Remboursement de principal sur les obligations locatives	61	19	42
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	(6)	-	(6)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(5) \$	194 \$	(199) \$

4 920 \$

Dette nette totale
(en millions)



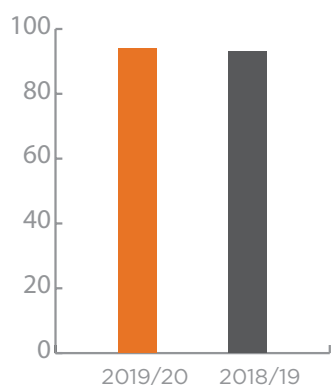
Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 5 millions de dollars en 2019-2020, en hausse de 199 millions de dollars par rapport à 2018-2019, alors que les entrées de trésorerie liées aux activités de financement s'étaient chiffrées à 194 \$ en 2018-2019.

GESTION DU CAPITAL

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la Loi sur l'électricité est de 80/20. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en maintenant son engagement à augmenter ses tarifs de façon concurrentielle. La réduction de la dette est nécessaire afin qu'Énergie NB ait la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements.

94%

Dette nette dans la
structure du capital
(pourcentage)



Gestion du capital (en millions)	2019/20	2018/19
Dette à long terme	4 447 \$	4 159 \$
Partie courante de la dette à long terme	378	450
Dette à court terme	691	897
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(593)	(562)
Trésorerie	(3)	(4)
Dette nette totale	4 920 \$	4 940 \$
Résultats non distribués	473 \$	490 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	(182)	(113)
Capital total	5 211 \$	5 317 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	93 %

La dette nette a diminué de 20 millions de dollars au cours de l'exercice 2019-2020, en regard d'une augmentation de 173 millions de dollars au cours de l'exercice 2018-2019. L'augmentation de la marge brute liée aux exportations et la rapidité des recouvrements de comptes ont entraîné une augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Outre l'augmentation des activités d'exploitation, Énergie NB a réduit ses investissements en immobilisations (activités d'investissement), étant donné que les activités d'investissement de 2018-2019 ont compris l'acquisition de la centrale de Bayside. L'augmentation des activités d'exploitation et la diminution des activités d'investissement ont toutes deux entraîné une diminution des besoins de financement.

Bien que la dette nette ait diminué au cours de l'exercice, le pourcentage de la dette nette d'Énergie NB dans la structure du capital a augmenté de 1 % pour passer à 94 %. Cette augmentation découle de la réduction du capital du fait de la diminution du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de la perte nette au cours de l'exercice qui a entraîné un recul des résultats non distribués.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

Adoption de normes comptables et changements de méthodes comptables

IFRS 16 – Contrats de location

En date du 1er avril 2019, Énergie NB a adopté l'IFRS 16, Contrats de location. Cette norme remplace l'IAS 17, Contrats de location et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location. Énergie NB a adopté l'IFRS 16 selon l'application rétrospective modifiée et les ajustements ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er avril 2019. L'information comparative n'a pas été retraitée et est présentée selon l'IAS 17, Contrats de location et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location. La nouvelle norme a pour but de fournir une représentation plus fidèle de l'actif et du passif d'un preneur selon une méthode uniforme. Les principales activités de location d'Énergie NB à titre de preneur comprennent la location de biens de production d'électricité, de matériel informatique ainsi que de divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

Veillez vous reporter à la note 2 d) des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur la transition à l'IFRS 16. La nouvelle convention comptable est présentée à la note 3 m), Contrats de location.

Changements futurs

Veillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers consolidés pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Veillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers consolidés pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

GESTION DU RISQUE

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et changeant est exposée à plusieurs risques dans le cadre de sa mission et de son mandat. Ces risques comprennent une série de risques financiers liés au marché comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises ainsi que des risques opérationnels et stratégiques. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques.

Gestion des risques d'entreprise

Les risques sont gérés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise d'Énergie NB. La stratégie et les objectifs de l'entreprise servent de fondement à toutes les activités de gestion des risques et, dans le cadre du processus de planification, le conseil d'administration établit l'appétit et la tolérance globaux de la Société en matière de risque. Le processus de gestion des risques d'entreprise repose sur une méthode uniforme à l'échelle de l'entreprise, laquelle permet de dégager une vision globale du risque qui est régulièrement communiquée à la direction et au conseil d'administration. Cette méthode est soutenue par des discussions ouvertes et continues sur le risque qui permettent aux intervenants clés d'acquérir une compréhension commune des facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence négative sur les objectifs d'Énergie NB. Les risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de l'organisation sont répertoriés, évalués et gérés au moyen d'ateliers périodiques portant sur l'évaluation des risques et de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus pour les risques hautement prioritaires.

En intégrant des techniques de gestion des risques dans ses activités quotidiennes, Énergie NB est mieux outillée pour repérer les risques qui touchent ses objectifs et pour gérer les risques de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise.

Gestion du risque financier

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB. Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, en ayant recours notamment à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts sous-jacents liés aux activités ou aux sources de risque, lesquels comprennent notamment :

- la production et l'achat d'énergie
- l'achat de combustible et le transport connexe;
- la variabilité des cours du change et des prix des marchandises
- la variabilité des taux d'intérêt
- le défaut des contreparties d'honorer leurs obligations contractuelles
- la prise de risques financiers non autorisés
- des modèles inappropriés ou invalides aux fins de gestion des risques financiers

Principaux risques d'entreprise

Énergie NB évalue périodiquement ses principaux risques d'entreprise et les risques changent avec le temps. La section suivante explique six des principaux risques d'entreprise.

Risque	Appétit pour le risque
Stratégique	
Défaut d'atteindre les objectifs de revenu	Modéré
Changements climatiques	Faible à modeste
Exigences réglementaires	Modéré
Ressources énergétiques distribuées (RED)	Modeste
Innovation et transformation numérique	Modeste
Opérationnel	
Cybersécurité	Faible

Défaut d'atteindre les objectifs de revenu

Énergie NB vise à atteindre un ratio de capitaux empruntés et de capitaux propres de 80/20 d'ici 2027 et, pour ce faire, la Société doit atteindre ses objectifs de revenu. Les revenus d'Énergie NB subissent l'incidence de la faible croissance de la charge, des changements dans la composition de la clientèle, de l'ampleur des augmentations de tarifs approuvées et du moment où elles surviennent, des possibilités de ventes à l'extérieur de la province et des nouvelles sources de revenus. Les coûts subissent l'incidence de facteurs tels que les flux d'eau, la météo, la hausse des coûts, l'incertitude relative aux coûts, la fiabilité des centrales, la nouvelle réglementation, notamment en matière d'environnement, les attentes des clients et les investissements nécessaires dans les actifs et les technologies nouveaux et existants.

Énergie NB exerce ses activités dans un secteur à forte intensité de capital et bon nombre de ses coûts sont fixes. Néanmoins, Énergie NB a pris des mesures pour réduire les coûts et améliorer la prévisibilité du bénéfice net. Énergie NB a atténué les augmentations de coûts du combustible en investissant dans la fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau, en concluant une entente d'approvisionnement énergétique à long terme avec Hydro Québec et en réalisant l'acquisition de la centrale électrique de Bayside alimentée au gaz naturel. De plus, elle négocie actuellement une entente d'approvisionnement en gaz naturel à long terme et à moindre coût provenant de l'Ouest canadien. La réserve annuelle pour pertes prévisibles en cas de tempête a été augmentée, ce qui réduira la variabilité du bénéfice en raison des phénomènes météorologiques extrêmes. Une culture d'amélioration continue fait partie intégrante de l'entreprise, ce qui se traduit par des économies de coûts de plusieurs millions de dollars. Cette culture sera bonifiée par une nouvelle initiative visant à établir une feuille de route pour une meilleure utilisation de la technologie aux fins de la réduction des coûts. Des processus sont en place pour assurer la surveillance des dépenses en immobilisations afin de trouver un juste équilibre entre les investissements dans les actifs traditionnels et ceux dans les nouvelles technologies..

Changements climatiques

Les changements climatiques sont une menace mondiale à laquelle les gouvernements du monde entier réagissent en imposant des exigences réglementaires en matière d'émissions. Énergie NB subit l'incidence de la réglementation changeante visant l'abandon graduel de la production électrique au charbon conventionnelle et de la mise en place de la tarification de la pollution par le carbone.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a présenté son projet de système de tarification fondé sur le rendement (STFR) du Nouveau-Brunswick, qui reconnaît les mesures déjà prises par Énergie NB pour réduire ses émissions de plus de 60 % depuis 2005 et qui allège le fardeau que les contribuables devraient supporter selon le système fédéral. Le gouvernement fédéral n'a pas encore accepté le STFR du Nouveau-Brunswick et, s'il ne le fait pas, Énergie NB sera assujettie au STFR fédéral, ce qui entraînera des coûts beaucoup plus élevés. Tout au long du processus, Énergie NB a fait valoir les avantages du STFR du Nouveau-Brunswick. Énergie NB a également pris des mesures pour réduire les émissions de carbone en s'appuyant sur des sources de production plus propres dans la province et sur des achats d'énergie qui réduisent le recours à la production au charbon et au mazout.

La réglementation fédérale actuelle exige que la production au charbon soit abandonnée progressivement d'ici à 2030. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick poursuit les pourparlers avec le gouvernement fédéral sur une entente d'équivalence qui permettrait à la centrale de Belledune, alimentée au charbon, d'être exploitée jusqu'en 2040.

Les changements climatiques se traduisent également par une augmentation de la fréquence et des répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes. Au cours des dernières années, l'entreprise de services publics et ses clients ont connu un certain nombre de tempêtes de verglas hivernales, d'inondations printanières et même une tempête post-tropicale, qui ont chacune entraîné des pannes prolongées pour les clients et des millions de dollars de dommages à l'infrastructure de transport et de distribution.

Énergie NB a pris des mesures pour réduire l'incidence des phénomènes météorologiques dans l'avenir, notamment :

- l'adoption de nouvelles spécifications de conception dans le but d'avoir, dans la mesure du possible, une infrastructure de distribution et de transport résistante aux tempêtes
- l'élargissement des emprises dans le cadre du programme de gestion de la végétation et la mise en œuvre d'un programme sur les arbres dangereux pour répertorier et éliminer les arbres matures qui continuent de représenter un danger
- la mise en œuvre d'améliorations dans les activités d'intervention en cas de tempête
- l'évaluation de la vulnérabilité des actifs et des activités
- l'amélioration de la visibilité des actifs en automatisant les indicateurs de santé et de criticités

Exigences réglementaires

Un certain nombre de facteurs transforment actuellement le secteur des services publics, notamment les changements climatiques, les progrès technologiques et l'évolution des attentes des clients. Le cadre de réglementation actuel au Nouveau-Brunswick ne reflète pas l'environnement dynamique dans lequel évolue Énergie NB et peut constituer un obstacle à l'atteinte de ses objectifs, qui doivent être modifiés au fil du temps pour tenir compte des nouvelles exigences. Au cours des dernières années, les requêtes d'établissement des tarifs à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick ont été contestées en raison de la nécessité d'investir dans l'innovation pour découvrir de nouvelles possibilités de création de valeur, de moderniser l'infrastructure des services publics et de trouver de nouvelles occasions d'affaires lucratives.

Le processus de réglementation permet aux clients et aux autres intervenants de demander des renseignements et de poser des questions sur l'entreprise tout au long des procédures engagées devant l'organisme de réglementation. Énergie NB demeure ouverte et transparente tout au long du processus et se réjouit de pouvoir informer toutes les parties sur la nature changeante de l'entreprise, ses objectifs et les difficultés et les risques auxquels elle est confrontée. Énergie NB poursuit ses pourparlers avec le gouvernement et l'organisme de réglementation au sujet des changements possibles au cadre de réglementation qui seraient favorables à l'entreprise, à ses clients et aux principaux intervenants, y compris des moyens d'améliorer la rentabilité du processus.

Ressources énergétiques distribuées

Le secteur des services publics doit s'attendre à subir des perturbations importantes en raison de l'évolution des ressources énergétiques distribuées (RED) qui modifiera le rôle du client et rendra le modèle d'affaires traditionnel de rendement des actifs non viable. Le réseau électrique traditionnel évolue vers un système entièrement mis en réseau qui devrait comprendre l'automatisation, la télécommande et la participation des clients. Les clients participeront de plus en plus à la prise de décisions à long terme, à la production détenue par les clients, à la gestion de l'énergie et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il est essentiel qu'Énergie NB soit prête pour les changements et ouverte à ceux-ci grâce au développement de la capacité technique et à la mise en œuvre des programmes clients nécessaires pour permettre l'intégration d'un plus grand nombre de RED dans le réseau électrique.

La croissance de la charge, la nécessité de maintenir les installations de production et l'infrastructure de transport existantes jusqu'à la fin de leur vie économique, l'évolution constante de la technologie et l'incertitude quant au moment, à la nature et à l'ampleur de l'expansion des RED dans la province compliquent davantage la situation.

Énergie NB réagit à ces changements de façon proactive : elle prend diverses mesures pour comprendre les exigences changeantes et s'y adapter. À titre d'exemple, plus de 1 400 régulateurs de chauffe-eau ont été installés chez les clients et ces régulateurs fournissent des informations qui sont utilisées pour prédire les avantages du réseau en fonction des comportements des clients.

De même, l'initiative Smart Grid Atlantic (réseaux de distribution d'électricité intelligents) est un projet de démonstration et de mise en service qui permettra de mettre au point, de mettre en service et de piloter de nouvelles solutions de RED dans les collectivités afin de susciter la participation de la collectivité à l'égard de la consommation d'énergie et de la propriété d'actifs énergétiques. Cela permettra de faire progresser les nouvelles technologies et d'explorer de nouveaux barèmes tarifaires, modèles opérationnels et modèles de marché, et de faire évoluer le code national du bâtiment et celui de l'énergie. Les composantes principales comprennent la mise en service et l'exploitation de

- deux installations solaires à l'échelle communautaire, dont une avec stockage dans des batteries
- six bâtiments municipaux/industriels assortis de configurations de RED variables
- 500 foyers pilotes visant à explorer le contrôle de la charge, la production et le stockage
- parcs municipaux de véhicules électriques à chargement intelligent
- méthodes de cybersécurité pour sécuriser les systèmes énergétiques

Innovation et transformation numérique

La technologie évolue rapidement et redéfinit le secteur, en changeant les rôles des clients et en transformant les modèles d'affaires. Comme pour tous les services publics, Énergie NB essaie de suivre le rythme des innovations et de la transformation afin de continuer à optimiser les processus opérationnels existants et de créer de nouveaux modèles d'affaires qui offriront des possibilités de création de valeur à long terme. Le risque pour les services publics s'est accru au cours des deux dernières années en raison de l'adoption relativement lente par le secteur des tendances numériques par rapport aux autres services publics.

Énergie NB est une entreprise d'innovation et elle s'est associée à Siemens pour entreprendre un programme pluriannuel de déploiement et d'intégration d'un ensemble de technologies, telles que les compteurs intelligents, pour moderniser son réseau. Énergie NB collabore également avec des acteurs du secteur locaux et mondiaux pour mettre au point des technologies allant des petits réacteurs modulaires (PRM) et du stockage de l'électricité aux systèmes qui fourniront en temps réel de l'information sur l'actif et de l'information opérationnelle pour l'infrastructure de transport et de distribution, en passant par des solutions pour les clients, comme l'infrastructure de recharge des véhicules électriques à grande échelle pour les véhicules électriques commerciaux.

Énergie NB continue de mettre en œuvre de nouvelles technologies pour améliorer l'expérience des clients, faciliter l'accès à l'information pour le personnel et accroître l'efficacité. À l'écllosion de la pandémie de COVID-19, la préoccupation immédiate d'Énergie NB a été la santé et la sécurité de son personnel et de ses clients, de sorte que tout le travail, à l'exception du travail essentiel effectué hors site, a été déplacé. Énergie NB a pu soutenir plus de 3 000 membres du personnel et entrepreneurs qui ont fait du télétravail en tirant parti de la technologie existante.

Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation constante pour les entreprises du monde entier et le piratage et l'atteinte à la protection des données provenant de systèmes d'entreprise sont de plus en plus fréquents. Énergie NB s'appuie sur les technologies de l'information et les techniques d'exploitation pour mener ses activités et ces systèmes doivent être maintenus et sécurisés. Le risque d'attaque pour Énergie NB augmente, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, en raison de la dépendance croissante à l'égard de la technologie de l'information et des communications.

Énergie NB dispose d'une équipe de cybersécurité dévouée et bien formée qui se concentre sur la protection des systèmes d'Énergie NB. Une partie de ce travail consiste à sensibiliser tous les membres du personnel au risque de cyberattaque en leur offrant une formation obligatoire et en leur faisant subir des tests régulièrement. Le périmètre de sécurité de la Société est robuste et continue d'être renforcé grâce à des examens périodiques effectués par des tiers qui visent à cerner les lacunes. Énergie NB collabore également avec les représentants du secteur et le milieu universitaire, qui la guident en matière de cybersécurité.

Énergie NB forme tous les membres du personnel en vue d'une utilisation sécuritaire et appropriée de la technologie liée à leur rôle. Tout le personnel d'Énergie NB doit suivre une formation sur la cybersécurité tous les ans et la Société évalue régulièrement l'efficacité de la formation et le degré de sensibilisation en utilisant des tests de hameçonnage.

Pandémie de COVID-19

Énergie NB a subi et pourrait encore subir les contrecoups d'une propagation à grande échelle de la COVID-19 qui a causé des perturbations économiques et autres. La pandémie de COVID-19 et son incidence à l'échelle mondiale sont sans précédent à l'ère moderne et la situation continue d'évoluer. Les marchés financiers, les prix des produits de base, l'activité économique, les niveaux d'emploi et les comportements sociaux ont été touchés à l'échelle mondiale et le Nouveau-Brunswick n'a pas fait exception. De plus, Énergie NB, comme de nombreuses entreprises, a dû modifier ses activités pour respecter les normes de distanciation physique et les autres mesures imposées par les gouvernements provinciaux et fédéral pour limiter la propagation de la COVID-19. Énergie NB a mis en œuvre des plans de continuité des activités pour assurer l'exploitation continue, sécuritaire et fiable de ses installations de production et de ses infrastructures de transport et de distribution, la prestation des services essentiels et la poursuite d'autres activités commerciales clés tout en réduisant les risques pour la santé des employés et des clients.

Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le rendement opérationnel et financier de la société. L'ampleur de l'incidence dépendra de la durée et de la gravité de la pandémie, des mesures éventuellement prises par les gouvernements pour aider la reprise économique et d'autres facteurs indépendants de la volonté d'Énergie NB. Un « risque lié à la reprise suivant la pandémie » a été identifié, lequel tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'augmentation des prix;
- la diminution de la demande d'électricité;
- la réduction de la capacité des clients de payer leurs factures d'électricité;
- les retards éventuels au chapitre des projets d'immobilisations et des initiatives clés;
- les retards dans le cas des audiences et des décisions réglementaires;
- la santé physique et mentale des employés;
- les répercussions sur la productivité qu'entraîne la conformité aux nouveaux règlements sur la santé et la sécurité;
- la perception des clients de l'intervention d'Énergie NB face à la pandémie.

ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square, TD Tower
77 rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E8B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion,
- des informations contenues dans un document intitulé « 2019/20 Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et dans le 2019/20 Rapport annuel à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable

de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 29 juin 2020



RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick Corporation (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures. L'incidence de la pandémie de COVID-19 et la déclaration subséquente de l'état d'urgence par la province du Nouveau-Brunswick et les compétences environnantes ont engendré un degré d'incertitude supplémentaire relativement aux estimations. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables retenues résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 31 mai 2020. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs d'Énergie NB sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au comité d'audit du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le comité d'audit et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière.

Au nom de la direction :

Président-directeur général
Keith Cronkhite
Le 29 juin 2020

Chef des Finances et vice-président principal, Services d'entreprise
Darren Murphy
Le 29 juin 2020

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2020	2019
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		3 \$	4 \$
Débiteurs	5	279	305
Matériel, fournitures et combustible	6	223	212
Charges payées d'avance		17	20
Actifs dérivés	27	24	14
Total des actifs courants		546	555
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 679	4 495
Immobilisations incorporelles	8	49	55
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	755	766
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	10	593	562
Actifs dérivés	27	22	10
Autres actifs	11	1	–
Total des actifs non courants		6 099	5 888
Total des actifs		6 645	6 443
Soldes réglementaires	12	872	884
Total des actifs et des soldes réglementaires		7 517 \$	7 327 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2020	2019
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	13	691 \$	897 \$
Créditeurs et charges à payer		295	294
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		42	46
Partie courante de la dette à long terme	14	378	450
Partie courante de l'obligation locative	15	3	–
Passifs dérivés	27	91	15
Total des passifs courants		1 500	1 702
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	4 447	4 159
Obligation locative	15	2	–
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	17	1 072	915
Avantages postérieurs à l'emploi	18	113	119
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	19	57	47
Passifs dérivés	27	35	8
Total des passifs non courants		5 726	5 248
Total des passifs		7 226	6 950
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global		(182)	(113)
Résultats non distribués		473	490
Total des capitaux propres		291	377
Total des passifs et des capitaux propres		7 517 \$	7 327 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,



Président du conseil



Président-directeur général

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

État consolidé du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2020	2019
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province	20	1 420 \$	1 416 \$
À l'extérieur de la province	20	428	293
Divers	21	76	87
		1 924	1 796
Charges			
Combustible et achats d'électricité		777	761
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	22	529	493
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	23	318	271
Impôt et taxes	24	47	45
		1 671	1 570
		253	226
Bénéfice d'exploitation			
Charges financières	25	299	287
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(46)	(37)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net		4	(54)
		(4)	30
(Perte nette) bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires			
Variation nette des soldes réglementaires	12	(12)	(10)
		(16) \$	20 \$

État consolidé du résultat global

(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars		2020	2019
(Perte nette) bénéfice net		(16) \$	20 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat			
Variation nette de la (perte) latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(178)	(1)
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		2	3
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire		(2)	(3)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		102	25
	27	(76)	24
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) sur les avantages postérieurs à l'emploi	18	7	(5)
Autres éléments du résultat global		(69)	19
Résultat global total		(85) \$	39 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Cumul des autres éléments du résultat global							
	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2018	(23) \$	(42) \$	(72) \$	5 \$	(132) \$	470 \$	338 \$
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	20	20
Autres éléments du résultat global	24	3	(5)	(3)	19	–	19
Solde au 31 mars 2019	1	(39)	(77)	2	(113)	490	377
Ajustement transitoire découlant de l'adoption de l'IFRS 16	–	–	–	–	–	(1)	(1)
(Perte nette) de l'exercice	–	–	–	–	–	(16)	(16)
Autres éléments du résultat global	(76)	2	7	(2)	(69)	–	(69)
Solde au 31 mars 2020	(75) \$	(37) \$	(70) \$	– \$	(182) \$	473 \$	291 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des flux de trésorerie
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2020	2019
Activités d'exploitation			
Trésorerie reçue de clients		1 942 \$	1 732 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés		(1 331)	(1 316)
Apport des clients		11	5
Avantages postérieurs à l'emploi		(6)	(8)
Intérêts payés		(245)	(234)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		371	179
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit		(361)	(327)
Trésorerie versée, déduction faite de la trésorerie acquise lors d'un regroupement d'entreprises		-	(46)
Retraits du fonds liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement		7	9
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement		(13)	(11)
(Sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(367)	(375)
Activités de financement			
	26		
Produit de la dette à long terme	14	645	600
Remboursements d'emprunts	14	(450)	(410)
(Diminution) augmentation de la dette à court terme		(206)	27
Versements dans le fonds d'amortissement	10	(49)	(42)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	10	61	19
Remboursement au titre de l'obligation locative		(6)	-
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement		(5)	194
(Sorties) nettes de trésorerie		(1)	(2)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		4	6
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 \$	4 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »). Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 27) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 29 juin 2020.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations (suite)

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié la maladie à coronavirus (« COVID -19 ») de pandémie. Celle-ci a provoqué d'importantes perturbations financières, politiques et sociales. La Province du Nouveau-Brunswick a déclaré l'état d'urgence le 19 mars 2020, ce qui a engendré un degré d'incertitude supplémentaire relativement aux estimations. Les répercussions ont été estimées, le cas échéant, en fonction de l'information disponible à ce moment-là, et elles sont présentées ailleurs dans le présent document.

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3. a.	Méthode de consolidation : Évaluation de la juste valeur
3. b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3. d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3. g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
3. h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3. i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3. j.	Évaluation des produits non facturés
3. n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3. a.	Regroupements d'entreprises
3. d.	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
3. l.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
3. m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées

IFRS 16, Contrats de location

En date du 1^{er} avril 2019, Énergie NB a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme remplace l'IAS 17, *Contrats de location et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location*. L'IFRS 16 a été adoptée selon l'application rétrospective modifiée et les ajustements ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} avril 2019. L'information comparative n'a pas été retraitée et est présentée selon l'IAS 17, *Contrats de location et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location*. La nouvelle norme a pour but de fournir une représentation plus fidèle de l'actif et du passif d'un preneur selon une méthode uniforme. Les principales activités de location d'Énergie NB à titre de preneur comprennent la location de biens de production d'électricité, de matériel informatique ainsi que de divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

Mesures de simplification

Énergie NB a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes, autorisées par l'IFRS 16 :

- elle a choisi de maintenir l'évaluation des contrats qui n'avaient pas été identifiés antérieurement comme contenant un contrat de location aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4,
- elle a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains). Énergie NB passe en charges les paiements de loyers liés à ces contrats de location dans l'état consolidé du résultat net, et
- elle a choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation lors de la transition selon un montant équivalent aux obligations locatives au moment de la transition, ajustées pour tenir compte des paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

Incidence au titre de la comptabilisation pour le bailleur

Il n'y a eu aucune incidence au titre de la comptabilisation pour Énergie NB à titre de bailleur aux termes de l'IFRS 16.

Incidence au titre de la comptabilisation pour le preneur

Énergie NB analyse les contrats, contrat par contrat, pour déterminer si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Pour les contrats répondant aux exigences de l'IFRS 16, Énergie NB :

- comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière,
- comptabilise l'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives dans l'état consolidé du résultat net, et
- comptabilise les remboursements de principal sur les obligations locatives dans les activités de financement et les paiements d'intérêts sur les obligations locatives dans les activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

À la transition, le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives comptabilisées aux termes de l'IFRS 16 s'établissait à 4,84 %.

Énergie NB présente les actifs au titre de droits d'utilisation au poste Immobilisations corporelles de l'état consolidé de la situation financière. L'incidence au moment de la première application de l'IFRS 16, le 1^{er} avril 2019, est indiquée dans le tableau qui suit :

(en millions)	Au 31 mars 2019, avant l'adoption de l'IFRS 16	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	Au 1 ^{er} avril 2019, après l'adoption de l'IFRS 16
Immobilisations corporelles, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation	4 495 \$	8 \$	4 503 \$
Partie courante des obligations locatives	–	5	5
Obligations locatives	–	2	2
Résultats non distribués	490	(1)	489

Le tableau qui suit présente l'évolution des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

(en millions)	Centrales électriques	Autres	Total
Coût ou coût présumé			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	– \$	– \$	– \$
Ajustement selon l'IFRS 16	4	4	8
Entrées	2	2	4
Sorties et /ou mises hors service	–	(1)	(1)
Solde au 31 mars 2020	6 \$	5 \$	11 \$
Cumul des amortissements			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	– \$	– \$	– \$
Ajustement selon l'IFRS 16	–	–	–
Amortissement	3	2	5
Sorties et /ou mises hors service	–	(1)	(1)
Solde au 31 mars 2020	3 \$	1 \$	4 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2019	– \$	– \$	– \$
Solde au 31 mars 2020	3 \$	4 \$	7 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

Lors de l'adoption de l'IFRS 16, Énergie NB a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives supplémentaires. Au 31 mars 2019, l'engagement d'Énergie NB au titre des paiements de loyers futurs, lequel est désormais inclus dans le montant initial des obligations locatives, s'élevait à 10 millions de dollars. Énergie NB a comptabilisé des obligations locatives de 7 millions de dollars lors de la première application de l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019.

Engagements découlant de contrats de location simple au 31 mars 2019, comme présentés antérieurement	25 \$
Ajustement visant à exclure les contrats de service antérieurement classés comme des engagements découlant de contrats de location simple	(14)
Ajustement visant à exclure le contrat de location qui n'avait pas encore débuté au 1 ^{er} avril 2019	(1)
Engagements résiduels découlant de contrat de location au 31 mars 2019	10
Ajustement visant à refléter l'actualisation des engagements découlant de contrats de location simple au 31 mars 2019, au moyen du taux d'emprunt marginal moyen pondéré	(1)
Obligations locatives au 1^{er} avril 2019, avant les exemptions	9
Exemptions appliquées au moment de la comptabilisation des obligations locatives : contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(2)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} avril 2019	7 \$

IAS 19, Avantages du personnel

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces modifications traitent de l'évaluation du coût des services rendus et des intérêts nets au cours de la période suivant une modification, une réduction ou une liquidation du régime. Après un tel événement, les hypothèses actuarielles doivent être mises à jour. Il n'y a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

IAS 23, Coûts d'emprunt

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*. Les modifications apportent des précisions sur le taux d'intérêt à utiliser pour inscrire à l'actif les intérêts sur les fonds empruntés et elles établissent une distinction entre les emprunts généraux et les emprunts spécifiques. Les modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés au 31 mars 2020.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2020 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2020.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2020
IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	1 ^{er} avril 2020

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications apportent des précisions sur la définition du terme « significatif » et elles uniformisent la définition utilisée dans le Cadre conceptuel de l'information financière et celle qui est utilisée dans les normes elles-mêmes. Énergie NB ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note fait état des méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes :

Note	Titre
3. a.	Méthode de consolidation
3. b.	Réglementation des tarifs
3. c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3. d.	Immobilisations corporelles
3. e.	Immobilisations incorporelles
3. f.	Dette à long terme
3. g.	Passifs au titre du démantèlement
3. h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3. i.	Provisions
3. j.	Produits
3. k.	Subventions publiques
3. l.	Opérations de change
3. m.	Contrats de location
3. n.	Instruments financiers
3. o.	Dérivés

a. Méthode de consolidation

Filiale

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Fonds de placement

Les placements d'Énergie NB dans des fonds au titre du secteur nucléaire et dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié comprennent un placement dans un fonds en fiducie à participation unitaire, le « Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB », dont Énergie NB est le principal bénéficiaire. Par conséquent, Énergie NB a consolidé les placements sous-jacents de ce fonds.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie transférée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent de la contrepartie transférée par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé dans le goodwill. Toute insuffisance à la contrepartie transférée en deçà de la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisée à titre de profit dans le bénéfice net. Les coûts de transaction connexes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a. Méthode de consolidation (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Énergie NB comptabilise la contrepartie versée, les actifs acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise tout goodwill acquis ou profit réalisé à l'achat. La répartition du prix d'achat exige de poser des jugements importants pour déterminer les actifs acquis et les passifs repris. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, Énergie NB utilisera la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation acceptées qui exigent de poser des hypothèses sur les stratégies d'affaires, les taux de croissance, les coûts d'exploitation, les taux d'actualisation et d'autres facteurs économiques.

La date d'acquisition des regroupements d'entreprises est généralement la date à laquelle l'acquéreur procède officiellement au transfert de la contrepartie, à l'acquisition des actifs et à la reprise des passifs de l'entreprise acquise. Toutefois, la date d'acquisition pourrait différer de cette date si Énergie NB obtient le contrôle à une date antérieure ou postérieure à la date de transfert. Par exemple, la date d'acquisition précède la date de conclusion de la transaction si un accord écrit prévoit qu'Énergie NB obtient le contrôle de l'entreprise acquise à une date antérieure à la date de conclusion de la transaction. Énergie NB doit prendre en compte tous les faits et circonstances pertinents pour l'identification de la date d'acquisition.

b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a appliqué l'IFRS 14 au 31 mars 2016. Aux termes de l'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
- Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b. Réglementation des tarifs (suite)

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses.

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures et les combustibles autres que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Tous les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, le montant compensatoire étant comptabilisé à titre de diminution des charges d'exploitation.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Coût des entrées (suite)

- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions publiques.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre de capital et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Les coûts d'emprunt sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré des emprunts généraux.

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement, et toute révision est appliquée prospectivement.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrale nucléaire	De 2 à 57
Centrales hydroélectriques	De 4 à 100
Centrales thermiques	De 2 à 64
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 19 à 70
Postes et sous-stations	De 23 à 62
Réseau de distribution	De 12 à 53
Bâtiments et biens	De 49 à 54
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 22
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 27; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment :

- des centrales nucléaires et thermiques;
- des chauffe-eau;
- des centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales nucléaire et thermiques

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrales nucléaire et thermiques (suite)

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés comme passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2020 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible nucléaire irradié jusqu'au 31 mars 2020;
- les coûts de démantèlement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée d'utilité.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrales nucléaire et thermiques (suite)

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Énergie NB comptabilisera une obligation au titre de ces actifs si, à un moment donné, la date de mise hors service se confirme et que la valeur actualisée de l'obligation n'est plus négligeable. En mai 2019, le conseil d'administration a approuvé un plan de démantèlement de la centrale hydroélectrique de Milltown. La valeur actualisée du coût de démantèlement a été comptabilisée comme un passif dans l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, le démantèlement étant prévu en 2022.

Énergie NB entend utiliser la plupart de ses autres actifs au titre des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. Si, à une date ultérieure, il est déterminé qu'un actif donné ne respectera pas cette hypothèse de perpétuité, ce dernier fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée, après quoi une obligation serait comptabilisée.

En supposant qu'aucune dépense supplémentaire liée aux améliorations des immobilisations ne soit engagée, la fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans, soit jusqu'en 2068, avec la possibilité de prolonger davantage sa durée de vie, grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB ») ;
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Le RRSPNB a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêts est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés aussitôt dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

j. Produits

Obligation de prestation et politique de comptabilisation des produits

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées contenir une prestation de service unique puisqu'elle représente une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation seront remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP. Les clients ont des dates de facturation différentes et la fin du mois n'est pas nécessairement la date de facturation; par conséquent, des produits à recevoir sont inscrits à la clôture de chaque mois pour comptabiliser les produits non facturés. Les ventes qui sont réputées ne pas être recouvrables ne sont pas comptabilisées à titre de produits.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Apport des clients

L'apport des clients est comptabilisé dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. L'apport des clients, qui correspond à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, est comptabilisé dans le résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Un apport remboursable est comptabilisé en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'il ne soit plus remboursable.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour certains types de dépenses engagées. Ces subventions sont portées en diminution des charges pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont classées dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.
- Les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change historique. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

m. Contrats de location

Énergie NB à titre de preneur

Énergie NB détermine si un contrat est ou contient un contrat de location, en fonction de la question de savoir si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient un contrat de location, Énergie NB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

L'actif au titre du droit d'utilisation représente le droit d'utiliser l'actif sous-jacent. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est fondé sur le montant initial de l'obligation locative majoré de divers ajustements. Ces ajustements comprennent les paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début, les coûts directs initiaux engagés, les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif loué, ou de remise en état du bien sous-jacent ou du terrain sur lequel le bien est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

L'obligation locative représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers futurs. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat de location dans la mesure où il peut être facilement déterminé. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut facilement être déterminé, Énergie NB utilise le taux d'emprunt marginal. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de renouvellement et de résiliation sont prises en compte s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'obligation locative est par la suite augmentée des charges d'intérêts et diminuée des paiements de loyers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m. Contrats de location (suite)

Énergie NB à titre de preneur (suite)

NB Power applique les mesures de simplification autorisées aux termes de l'IFRS 16.

- Elle a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains). Énergie NB passe en charges les paiements de loyers liés à ces contrats de location dans l'état consolidé du résultat net.

Énergie NB en tant que bailleur

Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, Énergie NB classe les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Énergie NB a établi que tous les contrats de location pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location simple.

n. Instruments financiers

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers.

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie	Coût amorti
Débiteurs	Coût amorti
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Coût amorti
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	
Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Placements dans divers fonds en fiducie à participation unitaire et participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dettes à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Intérêts courus	Autres passifs
Dettes à long terme	Autres passifs
Obligations locatives	Autres passifs
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur

Coût amorti

Les actifs financiers classés au coût amorti sont évalués selon le montant comptabilisé lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, et augmenté ou diminué du cumul des amortissements de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et de toute correction de valeur pour pertes. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé ou reclassé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Juste valeur par le biais du résultat net

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (par exemple, un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie (suite)

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés et, à ce titre, elle doit présenter à la CESP aux fins d'approbation

- une demande visant les barèmes de tarifs proposés pour ses services,
- une demande visant son tarif d'accès ouvert au réseau de transport ou toute modification du tarif de transport et, ses besoins en revenus au moins tous les trois ans,
 - ces besoins en revenus doivent être suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres,
- un plan intégré des ressources au moins tous les trois ans, à titre informatif,
- un plan stratégique et financier en immobilisations visant les 10 prochains exercices, qui doit être soumis annuellement à titre informatif, et
- une demande d'approbation pour les projets d'investissement en immobilisations de plus de 50 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS (suite)

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

5. DÉBITEURS

	2020	2019
Créances clients	211 \$	244 \$
Correction de valeur pour créances douteuses	(5)	(4)
Autres débiteurs	8	4
Produits non facturés	65	61
	279 \$	305 \$

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2020	2019
Matériel et fournitures	34 \$	30 \$
Combustible nucléaire	48	45
Charbon	24	19
Mazout lourd	58	76
Coke de pétrole	17	10
Crédits d'énergie renouvelable	15	5
Autres combustibles	27	27
	223 \$	212 \$

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de 4 millions de dollars (1 million de dollars en 2019), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 213 millions de dollars (249 millions de dollars en 2019).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous- stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2018	3 813	271	411	1 116	202	229	6 042
Entrées	–	–	–	–	13	308	321
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	41	–	–	–	4	–	45
Ajustements liés au démantèlement	57	–	–	–	–	–	57
Sorties	(29)	(1)	(4)	(13)	(4)	–	(51)
Transferts	140	37	42	51	15	(284)	1
Solde au 31 mars 2019	4 022	307	449	1 154	230	253	6 415
Entrées	–	–	–	–	12	353	365
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	6	–	–	–	6	–	12
Ajustements liés au démantèlement	123	–	–	–	–	–	123
Sorties	(93)	(1)	(2)	(12)	(22)	–	(130)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Transferts	131	95	19	52	18	(326)	(11)
Solde au 31 mars 2020	4 189	401	466	1 194	243	280	6 773
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} avril 2018	1 029	27	38	556	55	–	1 705
Charge d'amortissement	195	8	15	34	11	–	263
Sorties	(28)	(1)	(3)	(12)	(4)	–	(48)
Solde au 31 mars 2019	1 196	34	50	578	62	–	1 920
Charge d'amortissement	229	8	15	32	12	–	296
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	3	–	–	–	2	–	5
Sorties	(92)	(1)	(2)	(11)	(20)	–	(126)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2020	1 336	41	63	599	55	–	2 094
Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation							
Solde au 31 mars 2019	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 mars 2020	3	–	–	–	4	–	7
Valeur comptable – total des actifs							
Solde au 31 mars 2019	2 826	273	399	576	168	253	4 495
Solde au 31 mars 2020	2 853 \$	360 \$	403 \$	595 \$	188 \$	280 \$	4 679 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le montant des subventions publiques classé dans les immobilisations corporelles en 2020 s'est établi à 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2019). Ce montant a été affecté au projet de réseau intelligent de l'Atlantique. La subvention est amortie sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2020 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 4,77 % (4,85 % en 2019) se sont élevés à 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2019) (note 25).

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2018	19	35	2	9	65
Entrées	–	–	–	15	15
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	–	–	1	–	1
Sorties	–	(2)	–	–	(2)
Transferts	–	8	8	(17)	(1)
Solde au 31 mars 2019	19	41	11	7	78
Entrées	–	–	–	3	3
Sorties	–	–	(7)	–	(7)
Transferts	–	11	–	(5)	6
Solde au 31 mars 2020	19	52	4	5	80
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2018	2	16	1	–	19
Charge d'amortissement	–	6	–	–	6
Sorties et mises hors service	–	(2)	–	–	(2)
Solde au 31 mars 2019	2	20	1	–	23
Charge d'amortissement	1	8	–	–	9
Sorties et mises hors service	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2020	3	28	–	–	31
Valeur comptable					
Solde au 31 mars 2019	17	21	10	7	55
Solde au 31 mars 2020	16 \$	24 \$	4 \$	5 \$	49 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2019-2020 s'est établi à néant (néant pour l'exercice 2018-2019).
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2019-2020 s'est établi à 4 millions de dollars (4 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Total pour 2020	Total pour 2019
Revenu fixe	139 \$	183 \$	322 \$	322 \$
Actions internationales	170	–	170	182
Placements non traditionnels	76	–	76	76
Actions canadiennes	55	–	55	55
Biens immobiliers de sociétés fermées	60	–	60	52
Biens immobiliers de sociétés ouvertes	11	–	11	27
Infrastructure de sociétés ouvertes	17	–	17	22
Infrastructure de sociétés fermées	28	–	28	25
Titres de capitaux propres de sociétés fermées	16	–	16	5
Total des placements inclus dans les fonds constitués	572 \$	183 \$	755 \$	766 \$

10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2020	2019
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	562 \$	505 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	22	22
Profits de change	21	12
Versements	49	42
Remboursements	(61)	(19)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	593 \$	562 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 27, « Instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. AUTRES ACTIFS

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. NB Coal Limited a cessé ses activités le 31 décembre 2009 et le régime a pris fin à cette date. Ce régime n'a aucun membre actif. Tous les membres sont des retraités, des survivants et des retraités titulaires de droits à prestations différées. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2020. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2017. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait d'environ 1 million de dollars l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars, par conséquent, un montant a été comptabilisé au poste Autres actifs de l'état consolidé de la situation financière. La prochaine évaluation aux fins de capitalisation est prévue le 1^{er} janvier 2020, et elle sera achevée en septembre 2020.

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 872 millions de dollars au 31 mars 2020, contre 884 millions de dollars au 31 mars 2019.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2018	Solde au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2019
Centrale nucléaire de Point Lepreau	21	4,85 %	814 \$	– \$	39 \$	(61) \$	792 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	22	4,85 %	76	24	4	(17)	87
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	4	1	–	–	5
			894 \$	25 \$	43 \$	(78) \$	884 \$

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2019	Solde au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2020
Centrale nucléaire de Point Lepreau	20	4,77 %	792 \$	– \$	37 \$	(60) \$	769 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	21	4,77 %	87	21	4	(16)	96
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	5	2	–	–	7
			884 \$	23 \$	41 \$	(76) \$	872 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2020	2019
Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(23) \$	(22) \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	9	11
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	2	1
Variation nette des soldes réglementaires	(12) \$	(10) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2020, la dette à court terme envers la province du Nouveau-Brunswick, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2020 au 20 mai 2020, était de 691 millions de dollars (897 millions de dollars en 2019), et elle était grevée d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,28 % (1,73 % en 2019).

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	
Solde au 1 ^{er} avril 2018	4 407 \$
Remboursements d'emprunts	(410)
Produit de la dette à long terme	600
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	12
Solde au 31 mars 2019	4 609
Remboursements d'emprunt	(450)
Produit de la dette à long terme	645
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	21
Moins la partie courante	(378)
Solde au 31 mars 2020	4 447 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouverts au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;

moins

- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

Règlement de la poursuite contre **Petróleos de Venezuela S.A.**

Ce solde réglementaire est lié au règlement de la poursuite contre **Petróleos de Venezuela S.A.** et reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre **Petróleos de Venezuela S.A.** Les avantages du règlement sont :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 21 ans au 31 mars 2020) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (4 ans au 31 mars 2020), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2020, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire, un montant compensatoire étant comptabilisé à titre de réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Montant en principal	Montant en principal en dollars canadiens	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 mai 2020	9,96 %	9,75 %	150 \$ US	213 \$	– \$	213 \$
1 ^{er} octobre 2013	1 ^{er} mai 2022	8,86 %	8,75 %	100 \$ US	142	–	142
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50	50	(1)	49
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	360	3	363
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	100	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	25	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,86 %	4,80 %	160	160	(1)	159
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	150	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	50	–	50
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	200	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	2 juin 2020	4,12 %	4,50 %	165	165	–	165
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,44 %	3,35 %	200	200	–	200
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,31 %	3,35 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,07 %	3,35 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	150	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	200	(1)	199
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	50	3	53
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	250	8	258
4 mai 2016	3 juin 2022	1,93 %	1,55 %	100	100	(1)	99
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	200	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	100	–	100
26 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	200	(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	120	(5)	115
30 avril 2018	14 août 2028	3,21 %	3,10 %	100	100	(1)	99
30 juin 2018	14 août 2048	3,33 %	3,10 %	250	250	(11)	239
13 décembre 2018	13 décembre 2023	2,70 %	2,70 %	200	200	–	200
18 janvier 2019	3 juin 2065	3,38 %	3,55 %	60	60	2	62
7 mai 2019	14 août 2050	3,11 %	3,05 %	300	300	(4)	296
29 mai 2019	3 juin 2065	3,01 %	3,55 %	150	150	20	170
2 octobre 2019	3 juin 2065	2,53 %	3,55 %	100	100	28	128
6 décembre 2019	6 décembre 2039	2,71 %	2,71 %	50	50	–	50
Total					4 795 \$	30 \$	4 825 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2019) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 25).

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2021	378 \$
31 mars 2022	400
31 mars 2023	242
31 mars 2024	300
31 mars 2025	50
Par la suite	3 425
Total	4 795 \$

15. OBLIGATION LOCATIVE

Les obligations locatives représentent l'obligation d'Énergie NB d'effectuer les paiements découlant d'un contrat de location. Les paiements de loyers sont présentés comme des passifs sur une base actualisée. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'obligation locative.

Solde au 1 ^{er} avril 2019, lors de l'adoption de l'IFRS 16	7 \$
Entrées (nouveaux contrats de location)	4
Paiements de loyers	(6)
	5
Moins : la partie courante de l'obligation locative	(3)
Solde au 31 mars 2020	2 \$

Au cours de l'exercice aucun produit ni aucune charge n'a été engagé en lien avec les transactions faisant intervenir des paiements de loyers variables, une sous-location, ou une cession-bail.

Au cours de l'exercice, aucun contrat de location n'a répondu à la définition d'immeuble de placement conformément à l'IFRS 16. Énergie NB a inclus des options de renouvellement dans le calcul de l'obligation découlant de certains contrats de location de biens immobiliers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. OBLIGATION LOCATIVE (SUITE)

Le tableau qui suit présente les paiements de loyers minimaux futurs et la valeur actualisée des obligations locatives.

	Un an	De 2 ans à 5 ans
Paiements de loyer minimaux futurs	3 \$	2 \$
Valeur actualisée des obligations locatives	3 \$	2 \$

Paiements de loyers n'étant pas comptabilisés comme des passifs

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains) ou pour les contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins). Les paiements découlant de ces contrats de location sont passés en charges selon le mode linéaire. Au cours de l'exercice, des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur d'un montant de 2 millions de dollars ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net au poste Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

16. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB est essentiellement financée au moyen de capitaux empruntés.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2020	2019
Dette à long terme	4 825 \$	4 609 \$
Dette à court terme	691	897
Total de la dette	5 516	5 506
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(593)	(562)
Trésorerie	(3)	(4)
Total de la dette nette	4 920	4 940
Résultats non distribués	473	490
Cumul des autres éléments du résultat global	(182)	(113)
Total du capital	5 211	5 317
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	93 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Coût du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau
Montant non actualisé des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif				
- 2020	184 \$	1 138 \$	794 \$	3 \$
- 2019	168 \$	1 042 \$	761 \$	3 \$
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Aucune variation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2078	2185	2035
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie				
- 2020	De 1,61 % à 3,54 %	4,16 %	4,51 %	3,32 %
- 2019	De 2,45 % à 3,61 %	4,30 %	4,71 %	3,47 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,0 %	2,0 %	De 1,9 % à 3,4 %	2,0 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2020	2019
Passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	134 \$	129 \$
Plus : modification apportée au taux d'actualisation et aux estimations de coûts	16	1
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	5	5
Moins : dépenses	(2)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	153	134
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	426	381
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	77	30
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	18	17
Moins : dépenses	(3)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	518	426
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	353	313
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	36	32
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	17	15
Moins : dépenses	(8)	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	398	353
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2	2
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	1	-
Solde à la clôture de l'exercice	3	2
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 072 \$	915 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2020	2019
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	74 \$	81 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	17	17
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	26	26
	117	124
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer	(4)	(5)
Avantages postérieurs à l'emploi	113 \$	119 \$

Hypothèses

	2020	2019
	(%)	(%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,25	3,65
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,80	3,25
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	81 \$	81 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	3
Prestations versées	(4)	(5)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(5)	2
Solde à la clôture de l'exercice	74 \$	81 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée (suite)

Coût	2020	2019
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	2 \$	3 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	3 \$

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2019.

Énergie NB abandonne graduellement les allocations de retraite depuis quelques années. Les employés ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. Bon nombre des employés ont saisi cette occasion, ce qui a permis à Énergie NB de réduire l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des services rendus.

Obligation au titre des prestations constituées	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 \$	16 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(1)	(2)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(1)	1
Solde à la clôture de l'exercice	17 \$	17 \$

Coût	2020	2019
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	2 \$

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	26 \$	23 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(1)	(1)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(1)	2
Solde à la clôture de l'exercice	26 \$	26 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Coût	2020	2019
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	2 \$

Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	(77) \$	(72) \$
Gains actuariels liés (pertes actuarielles liées) à l'obligation au titre des prestations constituées		
- Ajustements liés à l'expérience	7	(5)
Solde à la clôture de l'exercice	(70) \$	(77) \$

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente a été achevée en date du 1^{er} janvier 2019 et elle indiquait que la capitalisation du RRSPNB était de 108 % (112 % au 1^{er} janvier 2018). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 563 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 7 069 millions de dollars. La prochaine évaluation est en date du 1^{er} janvier 2020, et elle sera achevée en septembre 2020.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 254 millions de dollars (250 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2020	2019
Coût des services rendus au cours de l'exercice	29 \$	28 \$

En 2021, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 30 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

19. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Réhabilitation des terrains	Obligation en matière d'environnement	Apports des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges				
Solde au 1 ^{er} avril 2018	1 \$	11 \$	33 \$	45 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	1	5	6
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(1)	(2)	(4)
Solde au 31 mars 2019	–	11	36	47
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	1	11	12
Provisions utilisées au cours de l'exercice	–	(1)	(1)	(2)
Solde au 31 mars 2020	– \$	11 \$	46 \$	57 \$

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 3,32 % (3,47 % en 2019).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 12 millions de dollars.

Apports des clients

Énergie NB a reçu des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports sont comptabilisés à titre de produits différés et inscrits dans le résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS

a. Produits tirés de contrats

	2020	2019
Ventes d'électricité	1 848 \$	1 709 \$
Produits des contrats divers	42	49
Total des produits tirés des contrats	1 890 \$	1 758 \$

b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients.

	2020	2019
Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs	211 \$	244 \$
Actifs sur contrat – produits non facturés	65	61
Passifs sur contrat compris dans les créditeurs et charges à payer	(46)	(36)

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'ont pas été facturés à la date de clôture.

Au cours de la période close le 31 mars 2020, les actifs sur contrats ont été dépréciés 1 million de dollars (néant en 2019). Il y a lieu de se reporter à la note 28 pour obtenir le calcul de la charge de dépréciation au titre des actifs sur contrat. Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec des clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits pour l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2019).

Les produits comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 qui sont liés à des obligations de prestation remplies (ou remplies partiellement) se sont établis à néant (néant en 2019).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (suite)

c. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

	2020	2019
Ventes d'électricité à l'intérieur de la province		
Résidentiel	669 \$	671 \$
Industriel	312	302
Usage général	297	299
Vente en gros	116	119
Éclairage public	21	21
Non mesurées	5	4
	1 420	1 416
Ventes d'électricité à l'extérieur de la province		
Ventes au Canada		
Ventes au Canada - Contrats à long terme	102	102
Ventes au Canada - Contrats à court terme	65	41
Ventes aux États-Unis		
Ventes aux États-Unis - Contrats à long terme	232	116
Ventes aux États-Unis - Contrats à court terme	29	34
	428	293
Total des ventes d'électricité	1 848	1 709
Divers		
Produits liés aux clients	18	17
Raccordements aux poteaux	4	4
Revenus afférents au transport	14	22
Produits des contrats divers	6	6
	42	49
Total des produits tirés des contrats	1 890 \$	1 758 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

21. PRODUITS DIVERS

	2020	2019
Revenus nets afférents au transport	14 \$	22 \$
Produits liés aux clients	18	17
Location des chauffe-eau	22	22
Produits tirés des raccordements aux poteaux	4	4
Autres produits divers	18	22
	76 \$	87 \$

22. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2020	2019
Salaires et charges sociales	268 \$	247 \$
Services sous-traités	135	125
Matériel et fournitures	33	37
Véhicules et équipement	27	25
Provision pour pertes	4	2
Autres	62	57
	529 \$	493 \$

Au cours de l'exercice, des subventions publiques d'un montant de 9 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) ont été reçues ou sont à recevoir. De ce montant, une tranche de 8 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) doit être affectée au financement de programmes d'efficacité destinés aux résidents du Nouveau-Brunswick, et une tranche de 1 million de dollars (néant en 2019) doit être affectée au coût du projet de réseau intelligent de l'Atlantique. Les subventions ont été portées en diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

23. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2020	2019
Immobilisations corporelles	296 \$	263 \$
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	5	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	6
Perte sur la sortie d'actifs	8	2
	318 \$	271 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

24. IMPÔT ET TAXES

	2019	2018
Impôt foncier	23 \$	23 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	24	22
	47 \$	45 \$

25. CHARGES FINANCIÈRES

	2020	2019
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	211 \$	208 \$
Désactualisation	40	37
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	31
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	21	12
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	4	5
Profits ou pertes de change	(2)	1
	306	294
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(7)	(7)
	299 \$	287 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. PRÊTS ET EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortissement	Dettes à long terme	Obligation locative	Dettes à court terme	Total
Solde au 1^{er} avril 2018	(505) \$	4 407 \$	– \$	871 \$	4 773 \$
Changements issus des flux de trésorerie de financement			–		
Versements dans le fonds d'amortissement	(42)	–	–	–	(42)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	19	–	–	–	19
Augmentation de la dette à court terme	–	–	–	26	26
Produit de la dette à long terme	–	600	–	–	600
Remboursement d'emprunts	–	(410)	–	–	(410)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	(23)	190	–	26	193
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(22)	–	–	–	(22)
(Profits) pertes de change	(12)	12	–	–	–
Total des autres changements	(34)	12	–	–	(22)
Solde au 31 mars 2019	(562)	4 609	–	897	4 944
Changements issus des flux de trésorerie de financement					
Versements dans le fonds d'amortissement	(49)	–	–	–	(49)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	61	–	–	–	61
(Diminution) de la dette à court terme	–	–	–	(206)	(206)
Produit de la dette à long terme	–	645	–	–	645
Remboursement d'emprunts	–	(450)	–	–	(450)
Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement	–	–	(6)	–	(6)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	12	195	(6)	(206)	(5)
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(22)	–	–	–	(22)
(Profits) pertes de change	(21)	21	–	–	–
Entrées d'actifs	–	–	12	–	12
Inscription découlant de la transition au titre des contrats de location	–	–	(1)	–	(1)
Total des autres changements	(43)	21	11	–	(11)
Solde au 31 mars 2020	(593) \$	4 825 \$	5 \$	691 \$	4 928 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux.

Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 28, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

		31 mars 2020		31 mars 2019	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Trésorerie	1	\$ 3	\$ 3	\$ 4	\$ 4
Débiteurs	1	279	279	305	305
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié					
Placements comptabilisés à la JVRN	2 – 3	755	755	756	756
Placements comptabilisés à la JVAERG	2	–	–	10	10
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	593	593	562	562
Actifs dérivés	2	46	46	24	24
Total des actifs financiers		1 676	1 676	1 661	1 661
Passifs financiers					
Dette à court terme	1	691	691	897	897
Créditeurs et charges à payer	1	295	295	294	294
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	42	42	46	46
Dette à long terme	2	4 825	5 403	4 609	5 115
Passifs dérivés	2	126	126	23	23
Total des passifs financiers		– \$ 5 979	\$ 6 557	5 869 \$	6 375 \$

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2020	2019
Niveau 2	651 \$	686 \$
Niveau 3	104	80
	755 \$	766 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2020.

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2018	62 \$
Acquisitions	19
Ventes	(5)
Profits comptabilisés dans le résultat net	4
Solde au 31 mars 2019	80
Acquisitions	27
Ventes	(7)
Profits comptabilisés dans le résultat net	4
Solde au 31 mars 2020	104 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 31 mars.

	31 mars 2020				31 mars 2019	
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré
Dérivés de change ¹⁾	USD	61	447,8	1,30 \$	502,0	1,28 \$
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	10	0,5	61,36	0,1	37,57
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	GJ	47	3,2	1,86	–	–
Dérivés liés au prix du charbon ⁴⁾	MT	23	0,4	68,95	–	–
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁵⁾	MWh	67	6,5	46,68	6,4	48,41
Dérivés liés à l'uranium ⁶⁾	LB	23	0,3	31,06 \$	0,5	30,27 \$

1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.

2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.

3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.

4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.

5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.

6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'uranium.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2020. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

L'incidence des instruments financiers dérivés sur l'actif net au 31 mars 2020 correspondait à la somme de (80) millions de dollars, dont une tranche de (5) millions de dollars se rapportait aux résultats non distribués et (75) millions de dollars se rapportaient au cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats liés au prix de l'électricité	Contrats liés au prix du mazout lourd	Contrats liés au prix du charbon	Contrats liés au prix de l'uranium	Total	Total pour 2019
Actifs dérivés							
courants	24 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	24 \$	14 \$
Actifs dérivés non							
courants	22	–	–	–	–	22	10
Passifs dérivés							
courants	–	(68)	(20)	(3)	–	(91)	(15)
Passifs dérivés non							
courants	–	(28)	–	(6)	(1)	(35)	(8)
Total des actifs (passifs)	46 \$	(96) \$	(20) \$	(9) \$	(1) \$	(80) \$	1 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant illustre l'effet sur les résultats non distribués des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	– \$	(1) \$	– \$	(1) \$
Ajustements au cours de l'exercice considéré	2	(2)	1	1
Solde au 31 mars 2019	2	(3)	1	–
Ajustements au cours de l'exercice considéré	3	(7)	(1)	(5)
Solde au 31 mars 2020	5 \$	(10) \$	– \$	(5) \$

b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- de la juste valeur des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié classés comme disponibles à la vente;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante;
- des gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global (suite)

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2018	(1) \$	(1) \$	(13) \$	(2) \$	(2) \$	(4) \$	(23) \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	19	1	(3)	3	2	2	24
Solde au 31 mars 2019	18	–	(16)	1	–	(2)	1
Incidence des ajustements à la valeur de marché	23	–	(70)	(21)	(9)	1	(76)
Solde au 31 mars 2020	41 \$	– \$	(86) \$	(20) \$	(9) \$	(1) \$	(75) \$

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Énergie NB est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

Actifs financiers	Juste valeur pour 2020	Juste valeur pour 2019
Trésorerie	3 \$	4 \$
Débiteurs	279	305
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	755	766
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	593	562
Actifs dérivés	46	24
	1 676 \$	1 661 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Énergie NB est tenue aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2020.

	Taux moyen pondéré des pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
Comptes clients			
En règle	0,81 %	198 \$	2 \$
De 31 à 60 jours	10,05 %	6	–
De 61 à 90 jours	24,46 %	3	1
De 91 à 365 jours	25,73 %	3	1
Plus de 365 jours	– %	1	–
Correction de valeur pour créances douteuses		(5)	–
		206	4
Produits non facturés	1,01 %	65	1
Autres débiteurs		8	–
		279 \$	5 \$

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. Il n'y a aucune perte sur créances attendues au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'il n'y a aucune radiation importante attendue.

La pandémie de COVID-19 et la déclaration subséquente de l'état d'urgence par la province du Nouveau-Brunswick ont donné lieu à la mise en œuvre par Énergie NB de suspensions temporaires des activités de recouvrement, de l'application de frais de retard de paiement et des débranchements en cas de non-paiement. Ces mesures peuvent avoir une incidence sur le risque de crédit lié aux débiteurs. Par conséquent, Énergie NB a augmenté de 1 million de dollars la perte de crédit attendue comptabilisée pour l'exercice considéré. L'augmentation s'appuie sur l'examen de groupes sectoriels de clients compte tenu de l'application de nouveaux facteurs de risque associés à l'évolution des conditions économiques de la Province.

La correction de valeur pour créances douteuses est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La variation de la correction de valeur pour créances douteuses au cours des exercices indiqués à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit :

Rapprochement de la correction de valeur pour créances douteuses	2020	2019
Solde au 1 ^{er} avril selon l'IAS 39	– \$	7 \$
Ajustement à la première application de l'IFRS 9	–	(3)
Solde au 1 ^{er} avril selon l'IFRS 9	4	4
Montants radiés	(3)	(3)
Évaluation nette de la correction de valeur pour perte	5	4
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	(1)	(1)
Solde au 31 mars	5 \$	4 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser un pour cent du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2020, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2020, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	Total	Total en 2019
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	3 \$	10 \$	6 \$	4 \$	3 \$	3 \$	29 \$	36 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	21	48	24	14	9	3	119	124
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	35	79	41	24	1	–	180	168
	59 \$	137 \$	71 \$	42 \$	13 \$	6 \$	328 \$	328 \$

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées;
- des variations des valeurs liquidatives par part des titres de capitaux propres de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil. La pandémie de COVID-19 a amené les gouvernements à mettre en place des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus, lesquelles comprennent la mise en place d'interdictions de voyager, de périodes de quarantaine auto-imposées et de distanciation sociale. Ces mesures ont provoqué des perturbations significatives dans les entreprises, ce qui a entraîné un ralentissement économique. La juste valeur des placements de niveau 1 et de niveau 2 reflète les conditions du marché au 31 mars 2020. Dans le cas des placements de niveau 3 dans les infrastructures, l'immobilier et les titres de participation de sociétés fermées, les justes valeurs estimées au 31 mars 2020 ont été ajustées pour refléter les variations des taux et des prix du marché à cette date.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB investissent dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les instruments financiers existants au 31 mars 2020.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 1 % du taux de change CAD/USD	3 \$	4 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	24	-
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$ /b du prix du mazout lourd	-	3
Variation de 1 \$/GJ du prix du gaz naturel	-	3
Variation de 5 \$/tonne métrique du prix du charbon	-	2
Variation de 5 \$/LB du prix de l'uranium	-	2
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	1	31
Placements en biens immobiliers de sociétés fermées, en infrastructures de sociétés fermées et en titres de capitaux propres de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux d'actualisation	4	-
Fourchette des évaluations de l'infrastructure	3 \$	- \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

En ce qui a trait aux infrastructures de sociétés fermées, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds entre le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2020 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2022	De 2023 à 2025	2026 et par la suite
Dette à court terme	691 \$	691 \$	691 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	295	295	295	–	–	–	–
Intérêts courus	42	42	14	28	–	–	–
Passifs dérivés	126	126	19	72	17	17	1
Dette à long terme	4 825	4 795	–	378	400	592	3 425
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	–	3 303	17	165	167	419	2 535
	5 979 \$	9 252 \$	1 036 \$	643 \$	584 \$	1 028 \$	5 961 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent :

- la province du Nouveau-Brunswick, comme il est mentionné à la note 1;
- la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, qui est une société d'État provinciale.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick

La province du Nouveau-Brunswick a reçu 200 actions de catégorie A entièrement participatives avec droit de vote de Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, et Énergie NB a reçu 100 actions de catégorie B non participatives avec droit de vote d'un montant symbolique. Énergie NB ne peut recevoir de dividende à moins ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'actions de catégorie A émises et en circulation. Énergie NB n'a pas de contrôle ou d'influence importante sur Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick. Le placement dans Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick est inscrit à titre d'instrument financier et est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, montant qui ne s'écarte pas de manière importante de son coût de 1 \$, qui est comptabilisé dans les autres actifs.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2020, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 593 millions de dollars, contre 562 millions de dollars en 2019 (note 10).

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la province du Nouveau-Brunswick (notes 13 et 14).

Paievements à la province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 47 millions de dollars, comparativement à 45 millions de dollars en 2019 (note 24).

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants (définis comme étant les membres de la haute direction) et aux membres du conseil d'administration s'établit comme suit :

	2020	2019
Salaires et avantages du personnel à court terme	5 \$	5 \$
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2	1
	7 \$	6 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	57 \$	64 \$	116 \$	116 \$	116 \$	1 515 \$
Fonds engagés	89	11	10	9	–	–
Contrats de location simple	1	1	–	–	–	–
Autres engagements	10	6	5	–	–	–
	157 \$	82 \$	131 \$	125 \$	116 \$	1 515 \$

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Étant donné que selon les contrats d'achat d'électricité qu'Énergie NB a conclu, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, tous ces contrats sont comptabilisés en tant que contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée initiale du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
2 ans	2021	90 MW	90 MW de l'énergie électrique d'une centrale éolienne d'une capacité totale de 99 MW.
3 ans	2020	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
20 ans	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30 ans	2027	38,5 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2032	8,8 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	17 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2044	18 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Énergie NB a conclu quatre contrats d'achat d'électricité liés à des installations de production d'énergie, l'étape de construction de l'une d'elles étant achevée rendant celle-ci entièrement opérationnelle. Énergie NB commencera l'achat d'électricité au titre des contrats d'achat d'électricité lorsque la construction des trois autres installations sera achevée.

Achèvement prévu	Durée du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
1 ^{er} septembre 2020	30 ans	2049	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
31 décembre 2020	30 ans	2050	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
31 décembre 2020	30 ans	2050	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à expiration en novembre 2025. Énergie NB s'est engagée à acheter 1,5 million de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 479 GWh d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Actions en justice

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

COVID-19

Énergie NB continuera à surveiller l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement, les marchés, les contreparties et les clients, ainsi que toute incidence connexe sur la recouvrabilité des actifs ou le règlement des passifs qui pourrait toucher la société de façon significative. Pour l'instant, il n'est pas possible de prévoir quelles seront les répercussions définitives de ces facteurs, mais l'information pertinente disponible au moment de la préparation des états financiers a servi à estimer l'incidence lorsque cela était possible et approprié de le faire.



**APERÇU
STATISTIQUE**

ÉNONCÉ DE LA PRODUCTION¹

(en millions de kWh)

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Énergie hydroélectrique	2 700	2 292	2 541	2 848	2 920
Énergie thermique	3 118	4 001	3 620	3 992	2 844
Énergie nucléaire	5 404	5 220	5 531	4 860	4 869
Turbines à combustion	14	3	6	2	3
Achats	8 417	6 683	6 511	6 206	8 595
Production et achats bruts	19 653	18 199	18 209	17 908	19 231
Service de poste	627	664	664	658	638
Production et achats nets	19 026	17 535	17 545	17 250	18 593
Pertes – transformateur et transport	588	611	532	518	648
Total de l'énergie disponible	18 438	16 904	17 013	16 732	17 945

ÉNONCÉ DES VENTES

(en millions de kWh)

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Vente en gros	1 219	1 262	1 215	1 225	1 224
Industriel	4 285	4 125	4 479	4 315	4 515
Usage général	2 313	2 371	2 332	2 320	2 295
Résidentiel	5 236	5 384	5 100	5 134	5 008
Éclairage public	44	44	44	45	48
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	13 097	13 186	13 170	13 039	13 090
Interconnexions	5 049	3 373	3 491	3 360	4 533
Ventes totales	18 146	16 559	16 661	16 399	17 623
Pertes de distributions	292	345	352	333	322
Total de l'énergie distribuée et vendue	18 438	16 904	17 013	16 732	17 945

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux

² Canadian Generally Accepted Accounting Principles

ÉNONCÉ DES REVENUS¹

(en millions)

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Vente en gros	116 \$	119 \$	113 \$	112 \$	109 \$
Industriel	312	302	333	315	322
Usage général	297	299	292	289	280
Résidentiel	669	671	638	628	601
Éclairage public	26	25	26	25	24
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 420	1 416	1 402	1 369	1 336
Interconnexions	428	293	265	251	370
Ventes d'énergie	1 848	1 709	1 667	1 620	1 706
Divers	76	87	84	76	85
Total des revenus	1 924 \$	1 796 \$	1 751 \$	1 696 \$	1 791 \$

ÉNONCÉ DES REVENUS DE LA PRODUCTION À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE¹

(en millions de kWh)

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Énergie hydroélectrique	2 501	2 184	2 318	2 685	2 738
Charbon et coke de pétrole	1 774	2 855	2 517	2 753	1 759
Natural gas	286				
Mazout lourd	44	234	286	266	206
Énergie nucléaire	4 814	4 636	4 922	4 315	4 286
Achats	4 454	4 211	3 948	3 780	4 963
Production et achats nets	13 873	14 120	13 991	13 799	13 952
Pertes – transformateur et transport	588	631	532	518	648
Total de l'énergie disponible	13 285	13 489	13 459	13 281	13 304

STATISTIQUES D'EXPLOITATION

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Lignes de transport, en kilomètres	6 905	6 905	6 900	6 865	6 830
Lignes de distribution, en kilomètres	21 358	21 274	21 215	21 121	21 050
Clients résidentiels	331 135	328 968	327 281	325 329	323 530
Clients industriels	1 805	1 776	1 747	1 745	1 729
Clients d'usage général	26 787	26 629	26 377	26 025	25 676
Clients non mesurés	2 786	2 842	2 833	2 819	2 878
Clients directs	362 513	360 215	358 238	355 918	353 813
Clients indirects	47 381	45 251	45 230	45 248	45 242
Total des clients	409 894	405 466	403 468	401 166	399 055
Postes réguliers	2 569	2 529	2 497	2 462	2 403
Postes temporaires	109	83	85	81	65
Total des postes	2 678	2 612	2 582	2 543	2 468

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

ÉNONCÉ DES REVENUS¹

(en millions de dollars)

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 420 \$	1 416 \$	1 402 \$	1 369 \$	1 336 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	428	293	265	251	370
Revenus divers	76	87	84	76	85
Combustible et achats d'électricité	(777)	(761)	(727)	(702)	(830)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(529)	(493)	(474)	(483)	(450)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(318)	(271)	(253)	(233)	(226)
Impôt et taxes	(47)	(45)	(44)	(43)	(41)
Charges financières	(299)	(287)	(264)	(280)	(285)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	46	37	17	34	67
Évaluation à la Valeur de marché des placements à la juste valeur par les biais du résultat net	(4)	54	30	50	(1)
Variations nettes des soldes réglementaires	(12)	(10)	(13)	(12)	(13)
Bénéfice net	(16) \$	20 \$	23 \$	27 \$	12 \$

BILAN SOMMAIRE AU 31 MARS¹

(en millions de dollars)

Actifs

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Actifs courants	546 \$	555 \$	434 \$	444 \$	469 \$
Immobilisations corporelles	4 679	4 495	4 337	4 280	4 237
Autres actifs non courants	1 420	1 393	1 275	1 235	1 189
Total des actifs	6 645	6 443	6 046	5 959	5 895
Soldes réglementaires	872	884	894	1 009	1 021
Total des actifs et soldes réglementaires	7 517 \$	7 327 \$	6 940 \$	6 968 \$	6 916 \$

Passif et capitaux propres

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Passifs courants	1 500 \$	1 702 \$	1 608 \$	1 708 \$	1 646 \$
Dettes à long terme	4 447	4 159	3 997	4 007	4 124
Autres passifs non courants	1 279	1 089	997	933	939
Capitaux propres	291	377	338	320	207
Total du passif et des capitaux propres	7 517 \$	7 327 \$	6 940 \$	6 968 \$	6 916 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE^{1,2}

(en millions de dollars)

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Trésorerie reçue de client	1 953 \$	1 737 \$	1 769 \$	1 692 \$	n/a
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés	(1 337)	(1 324)	(1 229)	(1 187)	n/a
Intérêts payés et autre	(245)	(234)	(234)	(251)	(261)
Trésorerie liée à l'exploitation	n/a	n/a	n/a	n/a	477
Variation nette des soldes des fonds de roulement non monétaires	n/a	n/a	n/a	n/a	(33)
Activités d'exploitation	371	179	306	254	183
Activités d'investissement	(367)	(375)	(192)	(262)	(204)
Activités de financement	(5)	194	(109)	7	20
Sorties (entrées) nettes de trésorerie	(1)	(2)	5	(1)	(1)
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4	6	1	2	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 \$	4 \$	6 \$	1 \$	2 \$

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

(en millions de dollars)

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	211 \$	208 \$	206 \$	207 \$	212 \$
Désactualisation	40	37	35	33	36
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	31	32	32	32
Profit au perte de change	20	13	(9)	7	10
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	4	5	4	5	3
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(8)	(7)	(6)	(4)	(5)
Amortissement des primes et des escomptes	-	-	2	-	(3)
Charges financières	299	287	264	280	285
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(46)	(37)	(17)	(34)	(67)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	4	(54)	(30)	(50)	1
Autres charges et produits	257 \$	196 \$	217 \$	196 \$	219 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

² À compter de l'exercice 2016/17, Énergie NB est passée de la méthode des flux de trésorerie indirects à la méthode des flux de trésorerie directs. Les activités d'exploitation ont été retraitées en 2016/17 pour se conformer à la nouvelle présentation. Les exercices 2014/15 et 2015/16 sont présentées selon la méthode des flux de trésorerie indirects.

RATIOS FINANCIERS¹

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Marge brute	58%	55%	56%	57%	51%
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette	8%	4%	6%	5%	4%
Pourcentage de la dette dans la structure du capital ²	94%	93%	93%	94%	96%
Ratio de couverture des intérêts ³	1,04	0,95	1,05	0,98	1,02

AUTRES STATISTIQUES

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Augmentation tarifaire	2,5 %	0,9 %	1,8 %	1,6 %	1,6 %
IPC (Nouveau-Brunswick)	1,7 %	2,1 %	2,3 %	2,2 %	0,5 %
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁴	0,8 %	0,8 %	2,2 %	0,8 %	0,7 %
Dépenses en capital (millions) ⁵	361 \$	373 \$	177 \$	279 \$	231 \$
Variation de la dette totale (millions)	(20) \$	173 \$	(133) \$	(13) \$	(2) \$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	92,8 %	92,8 %	92,7 %	92,5 %	92,8 %
Dollar américain	7,2 %	7,2 %	7,3 %	7,5 %	7,2 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	4,1 %	4,2 %	4,2 %	4,4 %	4,4 %
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,705	0,748	0,776	0,752	0,771

GESTION DU CAPITAL

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Dette à long terme	4 825 \$	4 609 \$	4 407 \$	4 427 \$	4 524 \$
Dette à court terme	691	897	871	977	855
Total de la dette	5 516	5 506	5 278	5 404	5 379
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(593)	(562)	(505)	(503)	(464)
Trésorerie	(3)	(4)	(6)	(1)	(2)
Total de la dette nette	4 920	4 940	4 767	4 900	4 913
Résultats non distribués	473 \$	490 \$	470 \$	447 \$	420 \$
Cumul des autres éléments du résultat global (étendu)	(182)	(113)	(132)	(127)	(213)
Total du capital	5 211	5 317	5 105	5 220	5 120
Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global	5 393 \$	5 430 \$	5 237 \$	5 347 \$	5 333 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	93 %	93 %	94 %	96 %

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

² Ratio de la dette = dette/(dette+capital) où la dette = (dette à la long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie).

³ Ratio de couverture des intérêts = bénéfice d'exploitation/charge d'intérêts.

⁴ Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes.

⁵ Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.



This annual report is also available
in English and on our website
www.nbpower.com

Ce rapport est également publié
en anglais sur notre site Web
www.energie.com

Société d'énergie du Nouveau-
Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

NEW BRUNSWICK
POWER CORPORATION



Énergie NB Power

the power of possibility
débordant d'énergie